

Le folklore brabançon

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le folklore brabançon. 1921.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE

Gilde Saint-Georges. — L'église de Vollezeele. — L'hospice de Hulst, actuellement à Assche. — Les Kermesses de Bruxelles. — Menus Faits. — Art Populaire. — Tables.

Saint-Georges.

La plus ancienne gilde d'arbalétriers de Diest.

(Traduction)

Celui qui connaît Diest ou qui a simplement visité cette petite ville typique, sait de quel beau panorama l'on jouit de la hauteur de la citadelle. Cette éminence au sud de la ville, pas très loin de la grand' place, portait au 13^e siècle, le nom de « Kluisberg » (mont de l'ermitage) et appartenait en grande partie aux travaux défensifs de la ville. Sur la pente assez raide, il y avait jadis une chapelle consacrée à « tous les chers saints de Dieu » (alle Godts lieve heiligen) (1), qui bientôt donna son nom à la « montagne de tous les saints » (Allerheiligenberg).

Cette chapelle, démolie, reconstruite différentes fois fut finalement abattue après la révolution de 1830 à cause des travaux de fortifications projetés. En 1854, les fondations de l'oratoire actuel furent faites.

Déjà en 1450, la chapelle de tous les saints fut donnée à la gilde de Saint-Georges par Jean de Heinsberg, évêque de Liège et oncle de Jean de Loos, à cette époque seigneur de Diest. Là, nos confrères venaient plusieurs fois par an témoigner de leur dévotion, soit lors de la fête de St-Georges, leur patron, soit au jour de la célébration d'une messe pour le salut de l'âme d'un membre décédé.

(1) Voyez : *La chapelle de tous les saints* au point de vue folklorique par l'auteur de ces lignes, *Folklore Brabançon*, 8^e année, p. 297.

La gilde contribuait de même dans une large mesure à l'ornementation de son oratoire. Nous voyons que vers la fin du 15^e siècle la chapelle fut reconstruite aux frais de ses membres qui l'ornèrent d'objets d'art (1). Actuellement, la chapelle de tous les saints ne présente plus aucun caractère de luxe. Le souvenir de la gilde, jadis si célèbre, n'y survit que dans un tableau sur bois que l'on voit au-dessus de la porte d'entrée. Sur cette peinture devenue vague, nous remarquons dans l'angle gauche supérieur les armoiries de la maison d'Orange-Nassau et à côté la date 1740 et à droite un blason presque complètement disparu. Au centre, il y a un St-Georges cuirassé qui du haut de son cheval blanc qui se cabre, donne le coup de grâce au dragon. Des deux côtés du cavalier combattant, l'on voit deux grandes arbalètes et un peu au-dessus du centre à droite, il y a un personnage agenouillé, les mains jointes et les yeux fixés attentivement sur le spectacle effrayant qui s'offre à lui. Dans l'angle inférieur gauche est représenté le blason de la gilde et en face, de l'autre côté, l'on voit les armoiries de la ville de Diest. A la partie inférieure, on lit l'inscription devenue assez vague : « CH. MILE F. T. — GOVAERT VAN ZURPELE J^o ALFERES VAN St-JORISGILDE.

C'est probablement le nom du personnage agenouillé, le « donateur » de ce tableau bien exécuté.

Il n'y a ici aucune trace de l'ancienne gilde de « Rooden Valck ». Même la belle statue équestre en bois disparut de la chapelle et se trouve actuellement au nouveau musée du Béguinage, où d'autres gildes transférèrent leurs enseignes et statues.

La gilde de St-Georges est la plus ancienne confrérie d'arbalétriers de notre ville. Elle seule était au service permanent de la Seigneurie et avait comme chef le Seigneur de Diest. Déjà en 1333, notre ville, à la demande de Jean III, duc de Brabant, envoya cinquante hommes armés à Halen pour y rencontrer une attaque des Liégeois. La gilde comptait des *arbalétriers assermentés*, des *membres libres*. Les premiers seulement constituaient le corps de défense de la ville. Ils portaient indépendamment du « chaperon » des

(1) Parmi ceux-ci, un ciboire en argent (1511), une statue de St-Georges (1531) et un autre ciboire en argent (1545), de beaux vitraux, etc.

membres libres, une cuirasse ou un haubergeon, des plaques aux bras et aux jambes et un casque en fer (Ketelhoed). A la hauteur de la hanche gauche, pendait un carquois avec des flèches en bois, pourvues de pointes en acier. Au début, leur arme était une lourde arbalète qu'on bandait au moyen d'un vindas. Plus tard, ils se servent d'une arbalète plus légère.

Les arbalétriers assermentés devaient prêter entre les mains des échevins le serment de fidélité suivant : (1)

« Je serai fidèle à cette profession que j'ai choisie au service du Seigneur et de la ville ; je tiendrai mon serment que je jure au Seigneur et à la ville ; je serai obéissant en toutes choses, au bourgmestre, aux échevins et à notre chef ; en tout temps, quand le tocsin sonne, en cas d'incendie ou autrement, je viendrai à la place du marché devant l'hôtel de ville avec mes armes pour défendre fidèlement la ville contre les attaques et entreprises de l'ennemi ; j'y employerai toutes mes forces pour faire mon devoir selon les instructions ou les commandements du bourgmestre et des échevins. Ainsi m'aide Dieu et tous ses saints ». (Traduction de l'ancienne formule flamande).

Cette formule de serment nous apprend donc que la gilde des arbalétriers — du moins ses membres assermentés — devait au besoin fonctionner comme corps de pompiers.

A des époques déterminées (ordinairement tous les trois ans), la gilde de St-Georges et ses confréries sœurs donnaient une fête qui suscitait l'intérêt de toute la population et pour laquelle la ville lui accordait un subside de 75 florins. Cette fête populaire durait ordinairement deux jours et consistait principalement à tirer l'oiseau royal. C'était une solennité, qui avait lieu pour la confrérie de St-Georges à la chapelle de tous les saints, sur la tour de laquelle un geai en bois était attaché.

L'adroit tireur qui réussissait à abattre l'oiseau était alors proclamé roi de la gilde aux applaudissements de tous ; on le couvrait de signes honorifiques, après quoi il était conduit en cortège à l'hôtel de ville.

(1) Archives de la ville — 1^r dossier, c. 17. « Extract uyt den eedtsboeck der stadt van Diest », fol. 14.

« L'entrée de la gilde était magnifique, raconte Ramaekers (1), quand celle-ci conduisait le nouveau vainqueur à la ville. Tous les compagnons rangés en deux lignes et vêtus de robes rouges, portaient leur arbalète sur l'épaule. Le roi portait le précieux collier (braak) de la gilde, l'insigne de sa dignité. Entouré des autorités de la gilde, il était amené jusqu'au marché, où suivant l'usage antique, le vin d'honneur était offert. N'oublions pas de signaler que nos compagnons, avant de quitter la montagne, portaient leur dévotion au Roi des Rois au pied de l'autel, tandis que par des chefs de la chapelle une collecte était faite pour l'entretien de l'oratoire ».

Notre gilde avait jadis comme chef le seigneur de Diest, qui plus tard se fit remplacer par le drossart. Ensuite, le comité directeur comptait encore un roi, un porte-drapeau, un capitaine, dont les attributions étaient surtout d'ordre militaire, des doyens, un ou deux secrétaires, un trésorier et, depuis le début du 16^e siècle, un constable.

Celui-ci était le représentant du prince et exerçait un contrôle sévère sur l'état et l'entretien des armes de la gilde. Il avait pouvoir d'organiser les « landjuweelen » ou concours ou d'assister à ceux-ci à d'autres endroits.

Indépendamment d'un oratoire et d'une salle de fête qui leur était réservés, les gildes d'arbalétriers disposaient aussi d'une plaine d'exercice où ils s'adonnaient à ce noble sport. La gilde de St-George possédait le « Schuttershof » qui existe encore au pied de la montagne de tous les saints à proximité du Demer. Cette propriété dont les compagnons de la gilde disposèrent pendant des siècles leur fut donnée par l'administration de la ville en 1507, comme récompense pour la bravoure avec laquelle ils contribuèrent à repousser une attaque de l'armée gueldroise contre la ville de Diest.

La gilde de St-Georges était en haute considération au début du XV^e siècle, ce qui est démontré par le fait que beaucoup de nobles distingués se faisaient inscrire comme membres. En 1401, nous trouvons mentionnée l'adhésion de 22 chevaliers, dont les seigneurs de Diest, Heinsbergen, Schoonhoven, Grimberghe, Rotselaer, etc. En 1404, 8 nobles furent encore reçus dans la gilde.

(1) RAMAEKERS « Kerkelijk en liefdadig Diest », pages 225-226.

La soumission de ces membres au règlement de la société fut scellée par chaque chevalier sur un diplôme en parchemin.

La gloire de la gilde de St-Georges ne se réduisait pas à des faits militaires ; ses membres se distinguaient aussi à des concours dramatiques (1). C'est ainsi que Jean Van Lare obtint en 1458 au concours de Malines le premier prix qui consistait en cinq vases en argent qu'il offrit à la gilde, ce qui lui valut les fonctions de servant des échevins.

Pendant les guerres espagnoles, la gilde perdit beaucoup de sa gloire et au 17^e siècle son sort ne fut pas meilleur. Au siècle suivant, la prospérité revint et à chaque solennité la gilde se distingua et rehaussa la renommée de la ville.

Quelles étaient les ressources extraordinaires dont pouvait disposer notre gilde ? Un livre des comptes de 1746 (2) conservé à l'église St-Sulpice nous renseigne amplement à ce sujet.

Nous résumons : 1^o loyer du Schuttershof de 61 à 88 florins par an ; 2^o location de 2 maisons dans la Keelstraat : 11 et 8 florins ; 3^o quatre cents florins de rente à 3 % ; produit d'une vente donnée par testament : 4 florins, 9 écus, 2 deniers ; 4^o une indemnité de la ville, dite «harnas cedula» : 34 florins, 5 écus ; 5^o d'un annuel pour la chapelle de tous les saints : 21 florins ; 6^o loyer d'un jardin à proximité du Schuttershof : 7 florins ; 7^o produit d'une vente acquise par testament : 550 florins 3 %.

Indépendamment du joli collier et de plusieurs coupes, la gilde possédait au 10 novembre les objets suivants en étain (3) : une douzaine de grands plats ; une douzaine de petits plats ; 10 douzaines et 10 assiettes ; deux pots à vin et cinq salières ; quatre moutardiers ; un poëlon à beurre et une casserole en cuivre.

(1) Liste des concours auxquels ont participé les gildes et chambres de rhétoriques diestoises : voir di Martinelli « Diest in den patriottentijd ». Gand-Diest, 1892, page 63.

(2) Manuale van St-Joris Gulde gen^t de Groote Gulde binnen de stad en de Barronie van Diest, begonst in den jaere Ons Heeren 1746.

(3) Voir « Manuale » cité.

La fin du 18^e siècle fut très néfaste pour notre ville. Des historiens sérieux (1) ont écrit des volumes sur les crimes, sacrilèges, déportations, réquisitions, vols et viols, dont les Français se rendirent coupables lors de leur « entrée » à Diest. On frissonne, en lisant le récit de tous ces méfaits et l'on se fait la réflexion que la conduite des occupants pendant la dernière guerre — qu'on ne pense pas que je les excuse — n'était pas comparable aux atrocités commises par les Français au temps de la terreur ; c'était en 1796.

Non seulement les églises, les couvents et les confréries religieuses furent atteints ; les chambres de rhétorique et les gildes furent aussi dépossédés. Ce fut aussi le sort réservé à la gilde de St-Georges. La rancune suscitée ici contre les Français — rappelez-vous la Guerre des Paysans — avait fait naître un esprit insurrectionnel et les gildes étaient aux yeux des dominateurs les foyers de révolte.

Après le couronnement de Napoléon, comme empereur, la résistance de nos populations diminua de sorte que la gilde put reprendre son activité en 1811. Depuis lors cependant, elle perdit son caractère spécial.

Actuellement, « Sinjeuris », est encore une des plus importantes « gulden » de la ville, quoique son activité ne consiste qu'à donner quelques bals pour les membres.

La veille de la St-Georges, les festivités sont annoncées par un concert de carillon. Pendant que le carillonneur Vandeplass fait résonner au-dessus de la ville les plus belles chansons flamandes de son répertoire, les confrères se réunissent avec le comité pour « déguster » la bière de la gilde ; mais bien souvent, l'on boit plus qu'il n'est nécessaire.

Le lundi, dans l'après-midi, il y a un « café » pour les femmes et les enfants et alors, on mange de bonnes couques au beurre. Ensuite, a lieu le bal d'enfants qui se termine par deux danses pour les « grands ». Le soir, les confrères et consœurs de la gilde mettent leurs meilleurs habits et se rendent à la salle St-Georges pour y danser et le bal se prolonge bien souvent jusqu'au matin.

Le jeudi suivant, a lieu de nouveau un grand bal ; c'est la « soirée des dames ». Alors les femmes invitent les hommes à la danse, ce qui agrmente singulièrement la

(1) Voir DI MARTINELLI : « Diest in den patriottentijd ». Diest in den Sansculottentijd. Diest in de 17^e en 18^e eeuw ».

soirée. Pendant la pause, on fait l'appel nominal des nouveaux membres qui ont été admis par le comité la veille de la St-Georges. Le chef, le cas échéant la dame qui porte ce titre, si les nouveaux membres appartiennent au sexe faible — présente aux membres nouvellement admis la coupe de la gilde, remplie de bière écumante.

Les nouveaux membres montent sur une table et se tenant sur une jambe, ils font leur possible dans cette position pour vider la coupe d'un trait.

Le « héros » qui accomplit cet acte est salué par des applaudissements unanimes et après, la danse reprend avec un nouvel entrain.

La caractère religieux de la gilde se perdit graduellement dans les deux derniers siècles. Cela n'empêche que tous les ans, une messe est célébrée à l'église St-Sulpice pour le salut des membres défunts. Lors de la grande procession, la gilde des arbalétriers est représentée encore par le chef avec le collier ; il y marche précédé de deux écuyers.

RICH. VAN WEDDINGEN.

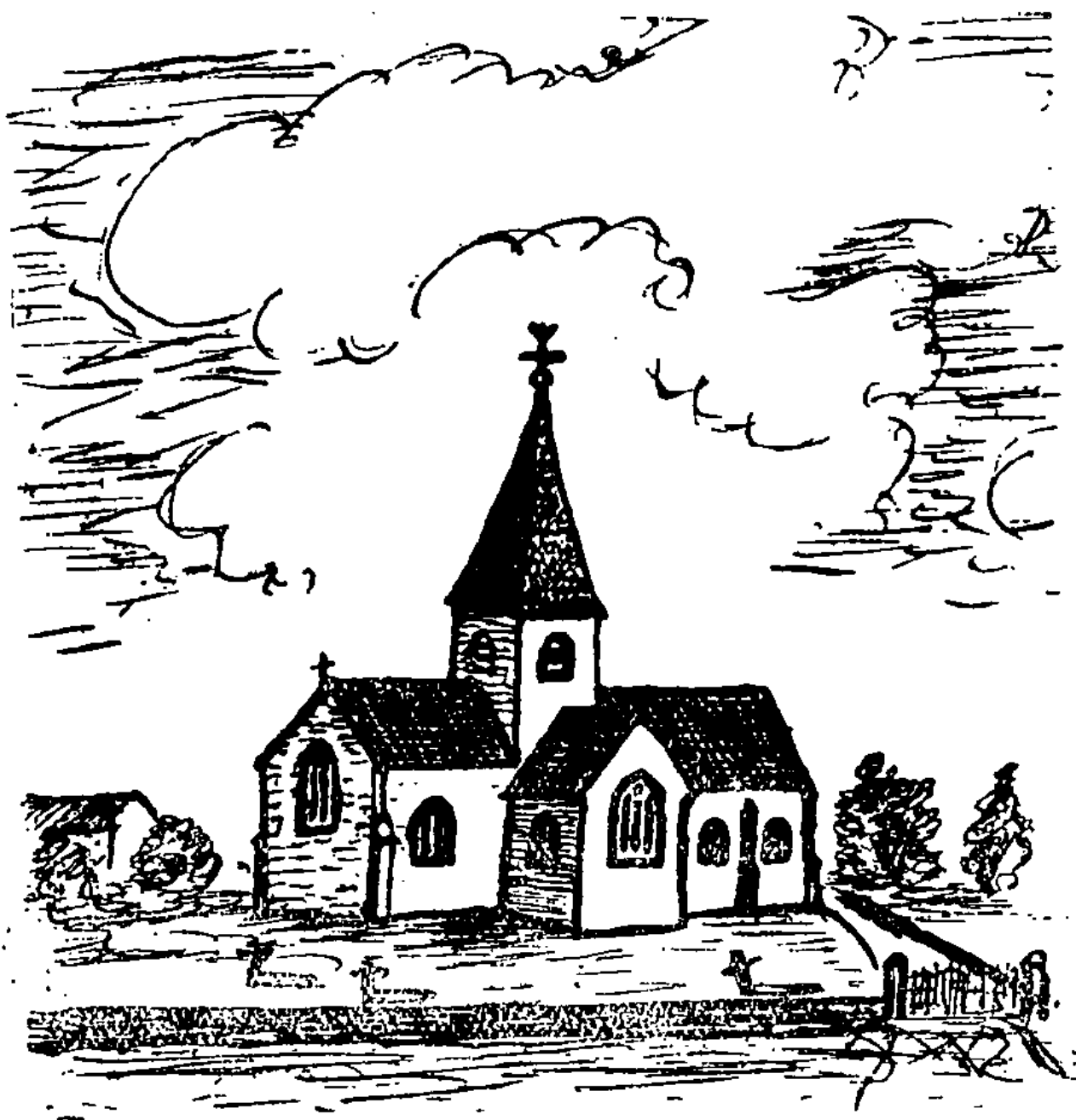
2019

L'église de Vollezeele.

(Traduction).

Vollezeele, appartenant actuellement à l'évêché de Malines, fut jadis une paroisse de l'évêché de Cambrai. On y conserve encore une pastorale, donnée par l'archevêque Fénelon. La paroisse n'était pas considérée comme brabançonne, mais bien comme appartenant au Hainaut « au pays d'Enghien ».

On ignore depuis quand existe la paroisse ; on connaît la liste des curés depuis 1607, (et il est bien remarquable que le curé actuel ne soit que le 13^e depuis cette année), mais l'ancienne église datait de temps bien plus reculés, comme



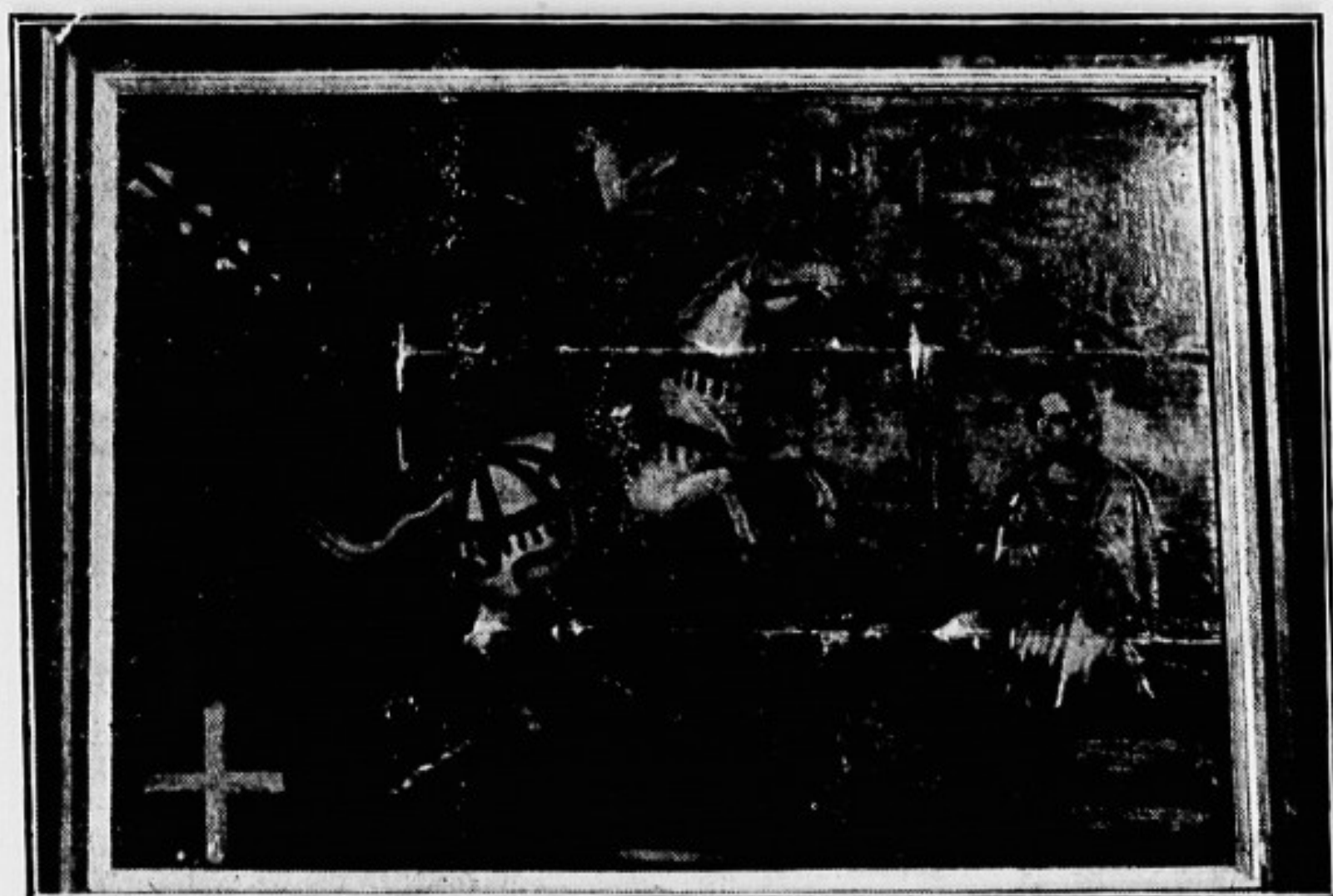
il ressort du croquis que voici figurant sur une ancienne charte de 1656, propriété de M. le baron de Steenhault. Pour autant qu'on puisse se fier à ce croquis, c'était une petite église du 14^e siècle au plus tard. L'église était bâtie sur un plan en croix et la tour s'élevait au-dessus de la croix ; d'ailleurs, différentes pièces du matériel de l'église paraissent avoir été faites au 15^e ou au 14^e siècle, et même antérieurement.



Collier de l'ancienne gilde des arbalétriers
de Saint-Georges à D'est.



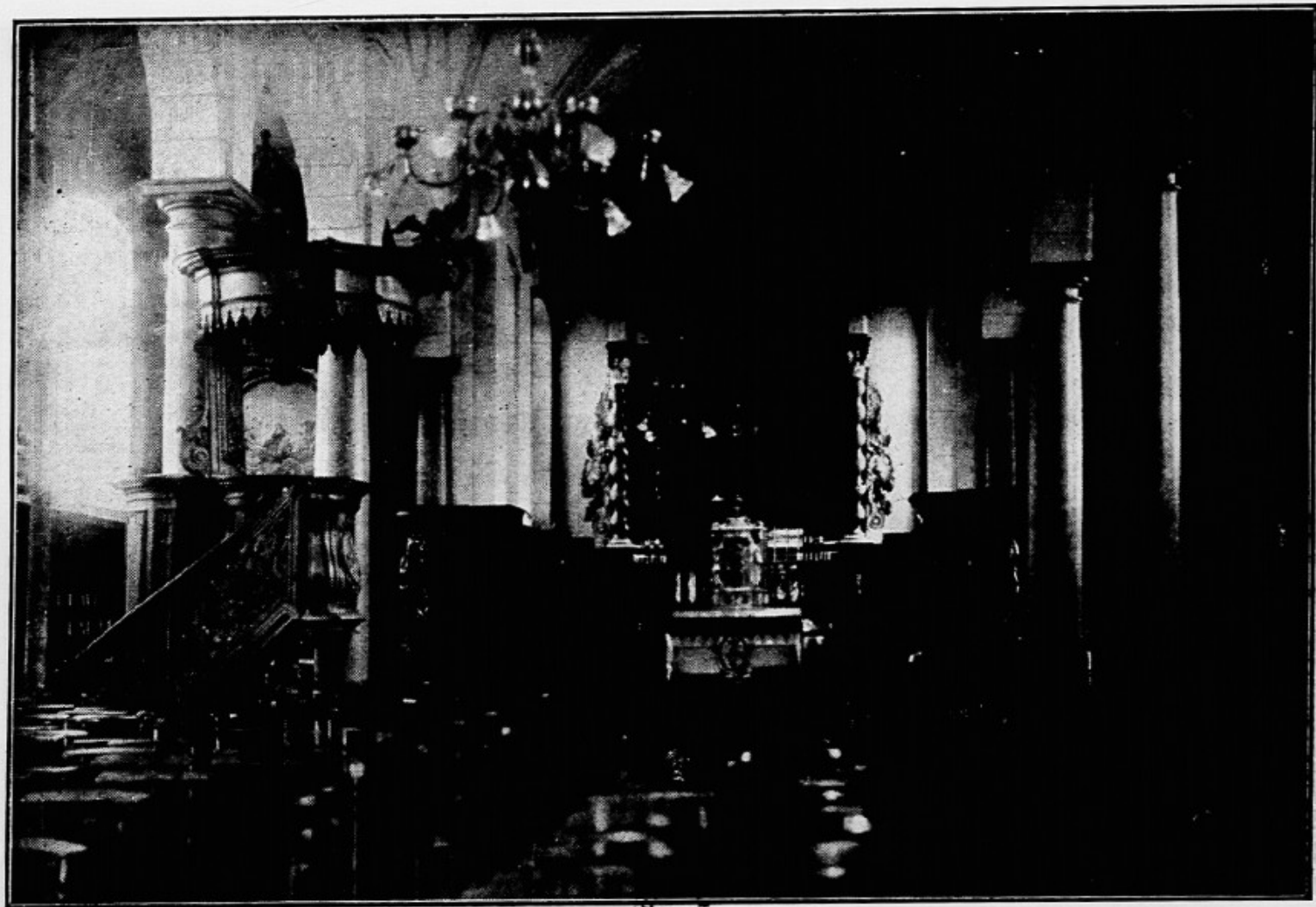
Statue en bois polychromé de St-Georges (1531 ?)
patron de la gilde des arbalétriers de Diest.



Peinture sur bois de Saint-Georges
ayant appartenu à la gilde des arbalétriers de Diest (1740).



L'Eglise actuelle de Vollezeele.



R.F.S.
Intérieur de l'église de Vollezele.



Autel de Notre-Dame. Eglise de Vollezeele.

Cette église fut démolie et l'église actuelle a été érigée au même endroit. L'église n'est plus en croix, mais il y a trois nefs sous un grand toit. A l'extérieur, l'église apparaît sous la forme d'un grand bloc rectangulaire en briques.

C'est un ensemble assez uniforme, mais il y a des pierres d'angle grises et des encadrements de fenêtres en pierres d'un gris-brun. La tour seule, avec sa chape originale et sa pointe en forme de poire, donne à l'église un certain cachet.

L'église fut bâtie en 1776-1777 sous le curé Pierre De Mol, par les soins de l'abbaye de Forest, dont l'abbesse patronnait Vollezœle. L'inscription au-dessus de la porte d'entrée dit : ABBATISSA FORESTENSIS DE BOUSIES NOBIS STRUXIT ECCLESIAM. Ces armoiries sont taillées dans une pierre au-dessus de la fenêtre du jubé.

L'aspect intérieur plaît plus que l'aspect extérieur. L'église a environ 30 m. de longueur, dont une dizaine de mètres pour le chœur ; le vaisseau a environ 16 m. de largeur.

La nef centrale est très large et très haute, de sorte que la plupart des croyants y trouvent place. Quatre colonnes toscanes la séparent des deux côtés des nefs latérales, beaucoup plus étroites et plus basses. Chaque nef est couverte par une voûte en croix avec des arcs en plein cintre d'une colonne à l'autre. C'est le style baroque dans son expression la plus simple.

L'unité d'aspect est obtenue par les revêtements des murs en chêne sculpté. Ceux du chœur, de la chaire de vérité, des 4 confessionnaux, du banc de communion, du jubé et de l'orgue sont du 18^e siècle ; le reste fut achevé dans le même style, en 1892. Les meilleures sculptures sont celles de la chaire de vérité et des confessionnaux, dont le travail est admirable. L'auteur est Nicolas Bonnet de Nivelles (1784-1789).

Le maître-autel, provenant de l'ancienne église paroissiale de Ninove, est en style baroque, en bois marbré avec ses quatre colonnes torsées, son grand tableau, sa niche supérieure et ses frises brisées, où voltigent des anges. Dans la niche, il y a une image de Ste-Hélène, impératrice, avec la Sainte Croix. La porte du tabernacle (1) représente le sacri-

(1) Le tabernacle provient de l'église de Denderwindeke.

fice d'Abraham (analogue au sacrifice de la croix) et le tableau représente le Christ sur la croix entre les deux larrons ; on y voit aussi Marie, St-Jean et Madeleine.

Tout cela indique que l'autel est l'autel de la Sainte Croix.

La grande peinture sur bois, bien conservée, est du bon travail. Les archives de Ninove l'attribuent à Otto Venius, mais les connaisseurs ne le croient pas.

On n'y trouve pas de signature ; quoiqu'il en soit, le peintre est d'un maître ; son Christ surtout et la mère, de même que les larrons, sont peints admirablement. Saint Jean a une attitude trop théâtrale, Madeleine est un peu mieux réussie. L'ensemble, tant comme couleur que comme dessin, fait une bonne impression.

A gauche du spectateur, est l'autel de Notre Dame, en beau chêne sculpté, du même modèle que le maître-autel, mais un peu plus petit. Le tableau, sans grande valeur artistique, vaut toutefois la peine d'être vu et conservé. Il représente Marie avec l'enfant Jésus, donnant le chapelet à une noble famille, avec leurs saints tutélaires : S^{ts}-Dominique et François, St^e-Catherine de Sienne et une autre Sainte, peut-être St^e-Anne. Les personnages portent des vêtements du 17^e siècle. Jadis, on voyait dans le « cartuccio », un écusson écartelé ; dans le 1^r et le 4^e quartiers, il y avait une fleur de lys ; dans les 2^e et 3^e quartiers, un château ou une tour entouré d'un chapeau à trois houppes des deux côtés ; cet écusson provient-il d'un prélat ou d'un prêtre d'une même famille portant ces armes qui avait fait don de l'autel ?

Cet autel porte une ancienne statue de Marie, du 16^e siècle. Marie porte l'enfant nu qui donne la bénédiction. Cette statue appartenait jadis à une ancienne chapelle, qui a été démolie et reconstruite, mais où l'on a placé une nouvelle statue.

L'autel de la nef de droite est consacré à St-Paul, le patron de l'église. Sa statue insignifiante se trouve dans la niche supérieure et le tableau, bon de couleur, mais faible de facture, représente la conversion de St-Paul. Tout l'autel, aussi en vieux chêne, vaut d'ailleurs moins que son pendant au point de vue architectural et sculptural.

Quoique St-Paul soit ici le patron, le saint le plus vénéré par le peuple est St-Antoine l'ermite. Sa statue est sur l'autel ; c'est le plus ancien document qui rappelle visi-

blement l'ancienne église. Dans celle-ci, il y avait un autel lui consacré (des comptes font mention du trésorier de l'autel de St-Antoine). La statue n'a certainement pas été faite après le 15^e siècle et représente le saint comme abbé avec la crosse et la règle ; près de lui, l'on voit un cochon, entouré de flammes ; cela représente une maladie contagieuse ; *l'inflammation de St-Antoine* (le charbon) contre laquelle on invoquait ce saint au moyen-âge. Au reste, St-Antoine a ici sa confrérie fondée en 1720, sa corporation plus ancienne encore et sa relique, donnée la même année 1720 par l'abbesse de Forest. Le reliquaire en argent porte l'inscription : *Reginix Antonii abbatis dono datæ a Reverenda Domina abbatissi Forestensi parochie Vollzelle 1720.* Cette relique est exposée dans un reliquaire en bois doré sur lequel se trouve le buste de St-Antoine ; autour du socle, il y a des têtes de diables et de porcs. Sur les parois, il y a deux têtes d'ange magnifiquement sculptées ; c'est du travail du 18^e siècle.

Mais le joyau de l'église est *son ciboire* en argent ciselé avec des parties dorées. La forme générale rappelle les ciboires du moyen-âge, mais toutes les parties architecturales appartiennent aux ordres classiques : des colonnettes ioniques et corinthiennes, des campaniles avec de belles chapes, des festons et d'autres ornements. Les lignes de cet objet sont très élégantes. Dans la tourelle centrale, se trouve St-Paul et, autour de lui, les quatre évangélistes ; dans la petite chapelle latérale, on voit Notre Dame, et dans celle de droite St-Antoine, ce qui indique qu'autrefois les trois autels de l'église étaient ainsi répartis. Le pied porte au-dessous l'inscription : « *R. Dons Brisong Anghiensis, pastor in Vollezele, procuravit anno 1613, Joe Penninck Maierio.*

Contre la première colonne de gauche, à l'entrée de l'église, se trouve une vieille statue, découverte par l'ancien curé et donnée à l'église. C'est Dieu le Père avec le corps mort de son fils divin sur les genoux. L'expression est très frappante. L'œuvre paraît appartenir à la sculpture gothique allemande du 14^e siècle.

Un objet très ancien aussi est un petit arrosoir en cuivre, qui sert aux ablutions et qui est conservé dans la sacristie. On en voit de pareils sur des miniatures du 13^e siècle. Comme cet objet appartient à l'église depuis des temps immémoriaux, il y a là une preuve de la longue existence de l'ancienne église et de la paroisse.

Bref, l'église a un caractère original et dévot, et dans certaines parties, un goût incontestable. Elle renferme des trésors d'art qui ne sont pas à dédaigner.

AL. WALGRAVE.
Curé de Vollezeele,
Membre de l'Académie Royale Flamande.

L'hospice de Hulst, actuellement à Assche

(Traduction)

Héberger des étrangers était une œuvre de charité qui, dans les anciens temps, était fort en honneur. Toutes les règles des monastères au moyen-âge inculquèrent de façon spéciale le devoir de l'hospitalité, surtout envers de pauvres voyageurs. Il n'y avait aucune localité de quelque importance qui ne possédait un hospice, érigé au moyen de dons, et qui servait à donner l'hospitalité à des voyageurs nécessiteux. Tout naturellement, on donnait à l'hospice des soins aux malades.

Le mauvais état des routes, les moyens de communication défectueux exposaient les voyageurs à de grandes fatigues et à de nombreux accidents, de sorte que bien souvent, ils venaient chercher un asile aux hospices. Beaucoup d'hospices, mais pas tous, étaient desservis par des sœurs ou des frères, qui s'étaient voués à leur service sous la règle de Saint-Augustin.

Aux hospices était toujours annexée une chapelle. Ordinairement un curé ou un chapelain desservait la chapelle et il y était fondé des messes qui devaient y être dites.

L'hospice de Hulst, à Assche, existait déjà depuis longtemps en 1341 ; il y avait à ce moment une chapellenie dans l'ancien et dans le nouvel hospice.

Plus tard, les vicaires de S^t Blois et de S^t Julien étaient cités à l'hospice. Les noms des chapelains de l'hospice sont connus jusqu'en 1538.

Il était desservi par les sœurs de la règle de Saint-Augustin, qui tenaient aussi une école. Les guerres civiles et les guerres de religion à la fin du 16^e siècle, causèrent la ruine de l'hospice. Pendant le règne des Calvinistes à Hulst de 1578 à 1583 et de 1591 à 1596, le séjour des religieux

était impossible dans la ville. Les invasions continuelles, la percée des digues par les belligérants firent de la Flandre Zeelandaise un marécage inhabitable.

Après le rétablissement des droits des catholiques par suite de la prise de Hulst par le duc de Parme en 1596, l'administration de la ville commença à penser à la reconstruction de l'hospice en ruines. Les sœurs de l'hospice étaient mortes.

Il y eut des pourparlers avec l'administration de l'évêché de Gand (Hulst ressortissait d'abord à Utrecht, ensuite à Gand), ce qui eut pour conséquence que les sœurs de l'hospice S^{te} Elisabeth d'Anvers vinrent à Hulst pour l'hospice restauré.

Comme auparavant, elles donnaient pendant trois jours l'hospitalité aux voyageurs pauvres ; elles soignaient les malades et les blessés, apprenaient à lire et à écrire aux enfants et donnaient aussi des leçons de crochet et de couture et, d'après les anciennes coutumes, elles conduisaient les enfants à la grande église de la ville, les dimanches et jours de fête.

Après de nombreuses réunions, fut signée entre l'administration communale et les délégués de l'évêque une convention détaillée concernant l'érection, la restauration et l'entretien des bâtiments, et en obligation des sœurs. L'accord fut approuvé par l'évêque de Gand, Pierre Dammant, le 3 avril 1604.

Du consentement de l'évêque d'Anvers, les sœurs de l'hospice S^{te} Elisabeth de cette ville, la sœur Marie Franche et Jeanne Neve ou Neef étaient venues s'établir à l'ancien hospice de Hulst, en septembre 1603. La première fut désignée comme mère et sœur. Jeanne Neve retourna plus tard à Anvers où elle décéda en 1652. Quand les bâtiments mentionnés dans le contrat comme infirmerie, hôpital des pestiférés et école furent restaurés, quelques autres sœurs vinrent d'Anvers. Le contrat avec l'administration communale est reproduit dans : J. VAN LANSBERGEN, *Beschrijving der Hulst*, (Rotterdam 1692), d'après une liste des sœurs avec quelques annotations, copiée d'un registre de l'hospice des sœurs d'Assche.

Pendant 40 ans, les sœurs consacrèrent leurs meilleurs soins à l'hospice.

Par suite de la prise de Hulst en 1645, tout exercice du culte catholique fut interdit à tous les prêtres. Ni le prince Frédéric Henri, ni l'ambassadeur de France ne purent obtenir en leur faveur une concession des Etats généraux de Hollande.

Les sœurs ne purent rester plus longtemps dans l'hospice et cherchèrent un abri provisoire au delà de la frontière à Saint-Nicolas. L'évêque Triest de Gand, leur protecteur, trouva pour elles une demeure dans l'hospice délaissé d'Assche, près de Bruxelles. On trouve les conditions de leur établissement en ce lieu dans : *Miraeus-Toppens, Opera Diplomatica*, IX 492-494.

Les sœurs Augustines habitent encore l'antique hospice, à Assche. C'est avec satisfaction qu'elles montrent les souvenirs de leur hospice de Hulst. De vieux meubles, dont quelques armoires en chêne d'un beau travail et tout le nécessaire pour une pharmacie de l'époque (1), de même que quelques portraits peints, comme celui d'un bourgmestre ou d'un commandant de Hulst, un cavalier, celui de sœur Marie Franchoise, un petit panneau. On avait d'elle aussi un portrait à l'hospice S^{te} Elisabeth à Anvers. Ensuite, parmi les portraits des curés-norbertins de l'hospice, presque tous les norbertins de l'abbaye de Grimberghe ; on voit encore les deux religieux de S^t Michel d'Anvers, 1^o Joseph Dapiano, né à Anvers en 1604, norbertin à S^t Michel, ordonné prêtre à Anvers en 1629. Curé à l'hospice à Hulst, il retourna à l'abbaye et mourut le 4 octobre 1669.

2^o Ch. van der Licht, né à Anvers en 1605, norbertin à St-Michel en 1625, ordonné prêtre en 1629. Il était curé lors de l'expulsion des sœurs de Hulst et de leur installation à Assche. Trois ans après, il devint curé à Deurne.

Avant lui, le Cistercien bernardin Bernard Petri était curé de l'hospice de Hulst. Il avait été accepté dans l'ordre au couvent, à Anvers, en 1623. Il mourut et fut enterré à l'hospice de Hulst en 1643. Le magnifique portrait dans un cadre doré, admiré par beaucoup d'artistes, représente un homme chétif, âgé de 38 ans, ainsi que dit l'inscription. C'est l'œuvre d'un maître de l'art, peut-être bien du peintre célèbre de Hulst, Corneille Vos.

(1) v. illustration de cette pharmacie, Folklore Brabançon, 7^e année, p. 348.

Les bâtiments de l'hospice de Hulst furent transformés en maisons. Il en reste encore à l'emplacement de la façade, dans la rue de Gand. Il s'agit des maisons entre celle habitée par J. Fr. de Moor et celle habitée par M. De Cock-Silva (B 20 à 23). Le patrimoine de l'hospice occupait de l'autre côté, l'endroit des murs de la ville, le marché aux bestiaux et à la partie postérieure de la petite rue, dénommée « Vertdijk ».

Le pignon n'est presque pas changé ; il a un joli style brabançon, du côté du marché aux bestiaux ; il y a des chapiteaux et des oreillons en pierre naturelle, des meneaux encastés dans de la maçonnerie et une niche.

Les nombreux immeubles et les revenus de l'hospice, les rentes et les terres, jadis administrés par un percepteur, fondé de pouvoir de l'évêque et par l'administration communal furent confisqués par la caisse générale de l'Etat. On ne considéra pas que c'étaient des dons faits pour des fins charitables et pour les pauvres malades de Hulst.

Les occupants perdirent tous droits, parce qu'ils étaient catholiques romains. Voici le contenu d'un mémorial écrit en 1740 :

In nomine Domini. Amen.

En l'an 1740, moi Guillaume Jean Bastiaenssens, curé de l'hospice d'Assche et chanoine de l'abbaye de Grimberghe, ai copié un vieux livre qui contenait ce qui suit :

Mémorial de l'hospice de Hulst, fondé en 1603.

D'abord la ville de Hulst a été assiégée le 4 octobre 1645 par les Hollandais et les Français et prise le 4 novembre 1645.

Notre hospice a été complètement détruit par ce siège ; 52 ou 53 bombes ont été projetées sur l'hospice, ainsi que d'innombrables boulets de canon de sorte qu'il ne restait que des ruines.

L'église était détruite jusqu'au-dessus des vitres, que nous avons vu enlever à notre grande peine, par les Hollandais. Dans l'infirmerie, contenant 36 lits, et tout ce qui devait servir à soigner les malades, fut renversé ; on fit de même dans une chambre pour le personnel avec 4 lits, et dans une chambre pour les jeunes avec 6 lits, et une chambre pour ceux qui étaient atteints d'une maladie infectieuse. Il ne restait plus que quelques murs et quelques plafonds.

L'atelier et la cuisine n'ont pas été endommagés. La pharmacie se trouvant à l'extrémité du cloître a été légèrement endommagée. Il y avait là un beau magasin pour y déposer les vêtements des malades ; ils les y reprenaient en sortant et s'ils mouraient, ces vêtements restaient la propriété de l'hospice.

Le cloître est resté entier ; par ci par là, un fragment a bien été enlevé, mais les murs étaient très épais. Les sous-sols sont restés intacts. Il y avait là deux pompes, l'une donnant l'eau de pluie, l'autre l'eau de source. Il y avait aussi un abattoir, car on tenait des vaches et des moutons avec un berger.

Contre la place, se trouvait le cimetière, séparé du jardin par une haie d'aubépine, et clos par un mur vers l'ouest. Au milieu du verger, il y avait un puits où l'on faisait dégorger le poisson. Les religieuses se servaient de cette eau pour asperger notre linge lors du blanchissage ; au verger, il y avait 200 arbres fruitiers.

Il y avait là une belle brasserie à laquelle était adossée une boulangerie ; à côté, il y avait une chambre pour l'homme qui y travaillait, Plus loin, se trouvait l'école assez vaste pour contenir deux cents enfants.

A côté de la porte, il y avait une chambrette. A proximité, il y avait le magasin au bois qui était très grand et qui contenait toutes sortes d'ustensiles. La chambre du curé de l'hospice était à côté de la chambrette ; il y avait encore une autre chambre de monsieur le curé, touchant au réfectoire des religieuses ; cette chambre donnait accès à un jardin et avait une sortie sur la rue. Et comme la construction de l'église n'était pas achevée, il y avait une belle chambre, où l'office divin était célébré et où les religieuses disaient leurs prières des heures, et faisaient toutes les œuvres pieuses en l'honneur de Dieu et de Marie.

Les religieuses étaient obligées de soigner les malades atteints d'affections contagieuses et les blessés, le tout moyennant rémunération, et la ville leur promettait une pension de 25 livres de gros alors même qu'il n'y avait pas de malades ; quand il y avait des malades, les religieuses ne pouvaient quitter le monastère et étaient complètement vouées au service dans leur maison.

D'autre part, il avait été ordonné, au nom de Sa Majesté le Roi d'Espagne, que tous les véhicules, entrant dans



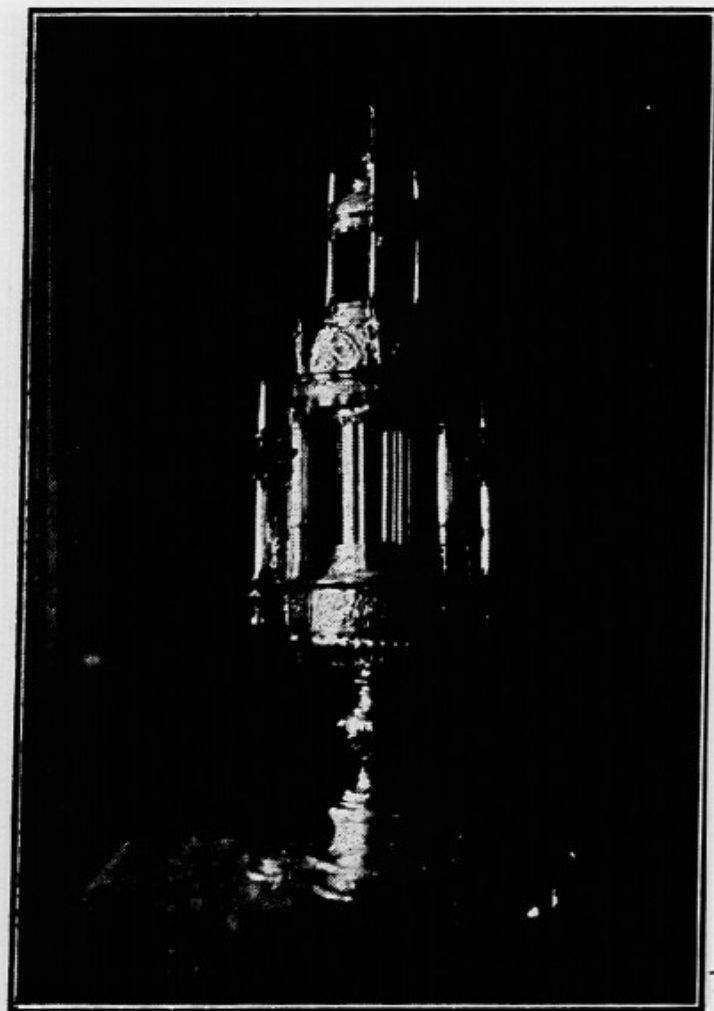
Eglise de Vollezeele. Autel de Saint Paul.



Eglise de Vollezeele.
La Vierge portant l'enfant Jésus. Bois du XVI^e siècle.



Eglise de Vollezeele.
Statue de Saint Antoine (XV^e siècle).



Eglise de Vollezeele.
Ostensoir en argent (XVII s.)



Eglise de Vollezeele.
Dieu le Père portant le Christ suppl cié. Bois XIV^e s.(?)



Eglise de Vollezeele. Vitraux.

la ville avec du bois ou des fagots, devaient céder une partie pour l'hospice. Cette ordonnance avait été donnée par la duchesse Isabelle, infante d'Espagne, qui prescrivit aussi des présents en vins et en bières au profit de l'hospice. La duchesse accorda aux religieuses l'autorisation de faire une tournée pour recueillir du lin dans tout le pays de Waes, où elles étaient recommandées par les curés des paroisses ou des villes où elles venaient.

Les religieuses touchaient pour chaque soldat de sa majesté le Roi d'Espagne soigné à l'hôpital, un demi écu par jour, et des célibataires elles recevaient leur pain de munition ; elles furent payées par les quatre membres de Gand. Monsieur le curé de l'hospice touchait une pension et était payé aussi par les quatre membres de Gand, de même le docteur et chirurgien, mais je ne sais pas combien.

En l'an 1645 notre Révérende mère Elisabeth van de Putte avec 18 religieuses est allée habiter au château de monsieur Schenaerts où elles sont restées jusqu'à ce que Dieu le Seigneur leur donnerait une autre demeure. Elles y ont tenu une école et une pharmacie et ceux de St-Nicolas venaient y chercher tout ce dont ils avaient besoin.

Nous apprîmes qu'à Assche il y avait un bâtiment en ruines ; notre Révérende Mère s'est rendue alors auprès de la baronne d'Assche pour lui demander de pouvoir en disposer, ce qu'elle a accordé en présence de l'archevêque de Malines, Jacques Boone, et la restauration eut lieu.

Le 27 nov. 1647, nous avons pris possession de cet hôpital. Nous y avons apporté nos meubles, notre linge, nos vêtements, nos lits, chaises, bancs, armoires, pots, poêles et autres ustensiles, les tableaux, notre argenterie et tout ce qui est venu de Hulst.

La sœur Marie Françoise a fait ses vœux le 2 sept. 1588 au célèbre hôpital d'Anvers, à l'âge de 33 ans et elle a pris sa résidence ici, en septembre 1603 en grande cérémonie et à la joie du magistrat et de la bourgeoisie, et elle a résidé ici pendant 33 1/2 ans avec grand honneur, et, par son travail et sa sagesse, elle a fait prospérer l'hôpital lequel était très pauvre au début, de sorte qu'on la considère comme la fondatrice de cette maison.

Après beaucoup de maladies et de longues souffrances causées par la gravelle, elle est morte le 11 février 1637. Son décès nous plongea dans le deuil. Ses funérailles eurent

lieu en grande pompe le 19 du même mois. Étaient présents monsieur le Gouverneur Valentin de Lannoy, madame Baillin, le bourgmestre et les échevins, les notables de la ville de Hulst et beaucoup d'ecclésiastiques.

La sœur Helène Claire est arrivée au monastère, en 1604. Elle est née à Valenciennes ; elle fit ses vœux au couvent de Hulst ; elle est morte à Hulst en 1643, et y fut enterrée.

La sœur Cathérine Jansens, de Wurenborght, a fait ses vœux à Hulst ; y est décédée et enterrée en 1644.

Elisabeth Bosschaert, née à Anvers, fit ses vœux..., morte le 20 janvier 1606.

La sœur Sara Van den Putte, née à Anvers, fit ses vœux... morte le 16 décembre 1616.

La sœur Christine Van den Putte, née à Anvers, fit ses vœux..., morte le 10 août 1627,

La sœur Cathérine Steenwinckel fit ses vœux..., le 20 nov. 1630.

La sœur Cornélie Van den Damme, née à Hulst, fit ses vœux... morte le 13 mai 1632.

La sœur Jeanne Tervants, fit ses vœux, morte le 22 avril 1636.

La sœur Anne Kerckhoven, fit ses vœux, morte le 16 mars 1638.

La sœur Elisabeth Camusot, née à Bruxelles, fit ses vœux le 16 juillet 1642, morte le 22 juillet 1648. Morte en voyage à Anvers, mais transportée et enterrée à Hulst.

La sœur Françoise Hillens, née à Anvers, fit ses vœux le 15 février 1632, morte le 13 février 1654.

La sœur Marguerite Valckx, née à Anvers, fit ses vœux le 25 septembre 1623, morte le 21 mai 1636.

La sœur Anne Vermeulen, née à Anvers, fit ses vœux le 25 septembre 1629, morte le 10 septembre 1650.

Elisabeth Creft, novice, née à Anvers, morte le 4 octobre 1645 à Hulst.

La sœur Elisabeth Van den Putte, a été révérende mère à Hulst, de là, est passée à Assche, et a gouverné pendant 42 ans ; a fait ses vœux en 1624, à l'âge de 17 ans, morte en octobre 1679.

La sœur Antoinette Kockaert, née à Anvers, fit ses vœux le 22 septembre 1617, morte le 3 avril 1671.

La sœur Marie François, née à Anvers, fit ses vœux à Hulst le 16 août 1618, morte à Assche en 1671.

La sœur Jeanne Ragiers, née à Anvers, fit ses vœux le 11 décembre 1630 à Hulst, morte le 3 juillet 1681.

La sœur Suzanne Morsiels, née à Anvers, morte le 17 juin 1667.

La sœur Gertrude Luytens, née à Gand, fit ses vœux le 1^r juillet, morte le 9 octobre 1694.

La sœur Marie Stelsens, née à Anvers, fit ses vœux le 6 août 1641, morte le 30 août 1669.

La sœur Marie Doby, née à Anvers, fit ses vœux le 6 août 1641, morte le 9 sept. 1669.

La sœur Marie Van Denderen, née à Anvers, fit ses vœux le 11 août 1642, morte le 18 sept. 1668.

La sœur Elisabeth Freris, née à Anvers, fit ses vœux le 21 sept. 1643, morte le 1 juin 1666.

La sœur Gertrude Coen, deuxième révérende mère à Assche, fit ses vœux à Hulst le 21 sept. 1643, morte le 8 janvier 1710, après une direction de 17 années ; par suite de cécité, elle démissionna, douce, humble, etc.

La sœur Suzanne Ramont, née à Lokeren, fit ses vœux le 22 sept. 1645, morte le 13 nov. 1663, fut la dernière qui a fait ses vœux à Hulst.

A. FRUITIERS.



Les Kermesses de Bruxelles (1).

« Pueri circum iunuptaeque puellae sacra canunt ». « Les jeunes gens et les jeunes filles l'entourent en chantant des hymnes sacrés ». Virgile note ce détail lorsqu'il nous raconte, au chant II de son *Enéide*, l'introduction du cheval de bois dans les murs Troyens. « Cela se fit au milieu des chants et des danses de la jeunesse ». Ce n'est pas de ces chants et de ces danses que j'entretiendrai mes lecteurs aujourd'hui, mais plutôt de quelques curiosités de notre capitale, de notre bonne ville de Bruxelles. Peut-on donc écrire sur cette ville autre chose que ce qui se trouve dans les *Baedeker* ? Assurément ! C'est que Bruxelles n'est pas seulement la ville à industrie dentellière et métallurgique renseignée dans les atlas Halkin ; ce n'est pas seulement la cité dont on admire l'hôtel de ville, le palais de justice, la colonne du Congrès ou la collégiale, c'est aussi le royaume de l'humour, un coin où le peuple aime à rire et à s'amuser, et dont la note caractéristique est une franche gaîté. Et celui qui, il y a deux ans, osait prétendre, dans un journal, que l'humour bruxellois disparaît, ne s'était probablement pas dérangé pour aller se rendre compte sur place de la situation, et avait écrit son article le dos au feu, et les pieds dans ses pantoufles.

Il s'agit donc des kermesses bruxelloises. Les quartiers, dont je vais essayer d'évoquer le « clou » ou l'attraction principale de ce que l'on appelle la « kermesse de quartier » ne sont pas toujours des plus aristocratiques. Eh ! qu'importe, d'ailleurs ! Le tout pour les habitants est de s'amuser honnêtement et d'amuser les autres, et ils y réussissent parfaitement. A tel point même que ces réjouissances connaissent, chaque année, un grand succès et attirent une foule considérable.

Nous parlerons ici des quartiers de Notre-Dame-au-Rouge et de la rue des Sables, pour terminer par la grande

(1) Ce travail qu'on va lire a été rédigé par un étudiant de l'Université de Louvain, candidat au grade d'ingénieur ; c'est un sujet laissé au choix de l'élève pour le cours de perfectionnement en rédaction française.

kermesse de Bruxelles, (qui, à proprement parler, n'est pas une kermesse), après avoir dit quelques mots des « braderies ».

* * *

La ville de Tournai avait organisé une braderie (1). C'est, comme vous savez, une sorte de vente, en pleine rue, d'objets oubliés au fond du magasin, d'étoffes démodées, bref, de « rossignols », comme on les appelle vulgairement. Eh bien, donc, la ville de Tournai ayant eu sa braderie, il sembla tout naturel que Bruxelles eût la sienne. Le quartier de la chaussée d'Anvers s'en chargea, et fit coïncider la braderie avec la kermesse. Et tandis qu'on suspendait des lampes multicolores en travers de la rue, sur les trottoirs, des tréteaux s'élevaient, et de la marchandise s'y accumulait. Mais kermesse et braderie, c'était trop peu ; il fallait encore qu'on passât en revue le quartier, et l'on choisit pour cela, non pas un sénateur, un échevin ou un député quelconque, mais le grand empereur Napoléon I. Les vendeurs et vendeuses de la braderie se costumèrent « en 1810 », le sexe faible se fit des « krollen » (cheveux fortement bouclés)... et Napoléon passa. Et voilà comment cette année tout comme d'ailleurs les années précédentes, la capitale eut le bonheur de souhaiter la bienvenue au grand empereur et à sa majestueuse moitié.

Voici maintenant la composition du cortège impérial. En tête, des hérauts à cheval, maintenant plus ou moins fermes d'immenses étendards tout chamarrés d'or et claquant au vent ; ensuite, un tambour-major géant — toujours le même — précédant une musique militaire du temps de la campagne d'Italie, laquelle, par un délicieux anachronisme, exécute à grand bruit les morceaux les plus en vogue parmi les plus modernes, tel, il y a quelques années, le « Viva Bomma », qui fit fureur en son temps, et n'est pas encore complètement oublié de nos jours. Cette musique est suivie par un bataillon de soldats, dont l'équipement rappelle la même époque, et dont le pas cadencé bat, sur le pavé, la mesure que le tambour-major ne peut qu'esquisser. La seconde partie du cortège est plus majestueuse. D'abord, au milieu, montant son légendaire cheval blanc, la main droite au gilet, répondant d'un bref et flegmatique signe de tête aux acclamations d'une foule en délire, l'empereur,

(1) N'est-ce pas plutôt Lille ? (N. D. L. R.)

entouré d'une pléiade de généraux et de maréchaux, les uns plus chamarrés que les autres. Viennent alors Marie-Louise et ses dames d'honneur, se prélassant dans de magnifiques landeaux, et escortées d'un fort contingent de grognards poilus et moustachus à souhait, tels qu'on se figure ceux de la Grande Armée au passage de la Moskowa ou de la Berezina. Enfin, l'inévitable cordon d'agents de police, incapable de maintenir une foule, avide de se trouver plus près de l'impératrice pour lui lancer ses « hurrahs » !

Il va de soi qu'après les discours et le cérémonial d'usage, on invite Napoléon et tous ceux qui l'accompagnent à faire le tour des cabarets, et ils ne se font pas prier pour ingurgiter force lambics et faros.

* * *

Le quartier de Notre-Dame-au-Rouge est le plus populaire, peut-être, avec celui dont je parlerai tout à l'heure, mais c'est aussi celui qui, par la variété de ses amusements, par l'actualité de ses humoristiques représentations, attire le plus de monde à ses réjouissances. On y organise des courses pédestres, on y dresse un mât de cocagne à un carrefour, etc... mais c'est une impasse, baptisée pompeusement « rue du Navet », qui a le monopole des attractions. Pour ne citer qu'un exemple, on pend un œuf pourri à une corde mobile. Il s'agit de le frapper au moyen d'un bâton, tout en ayant les yeux bandés. L'œuf cassé vaut une prime au gagnant, et des éclaboussures aux spectateurs.

Dans cette même impasse, une petite porte donne accès à une cour intérieure, où l'on met sur pied une exposition. Il y a quelques années, on y montra une botte de carottes, des navets, des choux, des légumes de toutes sortes, dont le prix était affiché en marks. En forçant évidemment un peu la dose, une carotte valait des milliards ! Et les petites vieilles du quartier, qui ne lisent jamais les journaux et qui venaient, comme tout le monde, à l'exposition, hochaient la tête et disaient en joignant les mains : « Is het God mogelijk » (1); en face des légumes, un individu costumé et grimé en kaiser Wilhelm II, se morfondait dans une cage,

(1) Certifié authentique.

et, tout en écoutant les réflexions des visiteurs, regardait mélancoliquement le prix des denrées coloniales en Allemagne.

Je me souviens que, la première année après la guerre, on avait, dans une autre cour que celle dont je viens de parler, dressé une estrade. Un fil électrique courait sur le plancher ; c'était par ce fil que passait le courant destiné à éclairer cette scène improvisée. Au fond, se tenaient des individus représentant Guillaume II, ses enfants, Hindenburg, etc... A droite, siégeaient trois juges en toge rouge, et des petits « ketjes » faisaient office de gendarmes. Et l'on avait publié dans les journaux : « Ce soir à huit heures, jugement de la famille impériale ». Ce fut renversant ; je ne saurais plus reproduire ici toutes les cocasses réparties qu'on y lança dans le marollien le plus pur, mais je me rappellerai toujours deux verdicts qui y furent prononcés. Le célèbre amiral von Tirpitz fut condamné à être noyé dans... un verre d'eau ; le kronprinz, lui, reçut ordre de devenir bûcheron pour le restant de ses jours. Alors, il tira de dessous sa veste une hachette, se baissa et l'abattit sur le fil électrique dont j'ai parlé tantôt, et qui fut coupé net : d'où obscurité générale. La séance était levée (1).

Il est à noter que lorsque les habitants de Notre-Dame-au-Rouge organisent un cortège, il est burlesque, sans doute, mais il se respecte. Nous verrons tantôt la portée de cette remarque.

* * *

Le quartier de la rue des Sables va cette année, pour la 578^e fois, planter son « arbre de liberté ». Ce quartier est comme une colonie de populo sur un territoire plutôt aristocratique. En effet, il est limité au nord par le boulevard Botanique ; à l'ouest, par la rue Neuve ; au sud, par les places de la Monnaie ou de Sainte-Gudule ; à l'est, Léopold I, du haut de la colonne du Congrès, semble veiller sur lui. Le « clou » de la kermesse est ici, non plus une joyeuse entrée de Souverains ou une exposition, mais bien la plantation du *Meiboom*, arbre du mois de mai. L'origine de cette curieuse coutume remonte à l'an 1350. Cette année-là, une guerre

(1) Certifié authentique.

sanglante mit aux prises Bruxellois et Louvanistes ; s'il faut en croire les vieilles traditions, les premiers remportèrent sur les seconds une éclatante victoire. C'est alors que les vainqueurs se jurèrent de commémorer chaque année cet heureux événement en allant planter un « arbre de liberté » toujours au même endroit, rue du Marais. Leurs descendants, acceptant cette charge, s'en acquittèrent consciencieusement jusqu'à ce jour, et même avec ostentation. Il est dit, en effet, que si les Bruxellois omettaient une seule fois cette cérémonie, le privilège reviendrait aux habitants de Louvain, qui eux, je pense, ne seraient pas si négligents, et cela, la rue des Sables ne le veut pas.

Bruxelles est, par excellence, la cité des défilés ; tout y est prétexte à sorties musicales. Aussi, ne sera-t-on pas surpris d'apprendre que c'est en cortège, j'allais dire processionnellement, que l'arbre est amené rue du Marais. Ce cortège ressemble singulièrement à celui qui fait parcourir la chaussée d'Anvers à Napoléon. Ici encore, ouvrant la marche, nous verrons des hérauts précédant ce qu'on appelle une « vlekke-muziek », c'est-à-dire beaucoup de bruit et peu d'harmonie. Ensuite, quelques gardes-champêtres juchés sur de minuscules chevaux en carton, qui écartent la foule pour permettre le passage des landaux véhiculant le roi et la reine du quartier. Ces souverains n'ont d'autre fonction que d'être les témoins de la plantation de l'arbre, afin de pouvoir confondre les Louvanistes, s'ils réclamaient. On voit que tout est prévu. L'arbre prend place dans le cortège immédiatement derrière les voitures et finalement, avant le traditionnel déploiement des forces de police, la roue joyeuse, que ce quartier est le seul à posséder. C'est un plateau circulaire de trois à quatre mètres de diamètre, qui tourne en avançant et sur lequel sont attachés des mannequins. Ceux-ci sont habillés et grimés différemment chaque année, et leur groupe constitue deux ou trois allusions aux événements les plus marquants. C'est ainsi qu'on a pu voir un jour, à côté de Landru égorgeant sa dix-neuvième victime, un industriel graissant la patte à un avocat, à l'occasion d'un procès célèbre.

Ce serait parfait si le cortège se limitait à cela. Malheureusement — et c'est ici qu'intervient la remarque faite plus haut — malheureusement, il est entouré de tous côtés d'une foule grouillante de danseurs et danseuses, vieux et



Braderie à Bruxelles. Marché Sainte-Catherine.



Braderie à Bruxelles. Marché Sainte-Catherine.



Notre-Dame au Rouge à Bruxelles.
Rue ornée à l'occasion de la Kermesse du quartier.



Fête de quartier à Bruxelles après la guerre. Scènes de l'occupation.



Le « Meiboom » à Bruxelles.
Le cortège, rue de Schaerbeek. L'arbre trainé sur
une charrette.



Braderie à Bruxelles. Marché Sainte-Catherine.

jeunes, qui, dès deux heures de l'après-midi, à force d'avoir fait le tour des cabarets, ne se respectent déjà plus : femmes débraillées et la chevelure en désordre, hommes zigzaguant et titubant, jeunes gens et jeunes filles qui ne sont guère en meilleur état, tout cela court pêle-mêle autour de l'arbre et du cortège, en chantant, en hurlant plutôt, Dieu sait quoi ! Virgile, dont la citation se trouve au début de cette relation, n'aurait jamais osé imaginer pareil désordre accompagnant l'introduction du cheval de bois dans les murs Troyens !

Pendant la guerre, alors que l'ennemi occupait notre territoire et nous dictait ses volontés, plus de cortège, plus de *meiboom*, — c'était interdit —. L'arbre n'était plus qu'une simple branche de sapin que deux ou trois membres de la Gilde Saint-Laurent, délégués à cet effet, allaient, en présence de témoins et quasi furtivement, ficher dans la terre, d'un terrain vague. Mais les temps étaient durs à Louvain plus qu'à Bruxelles, et nul ne songea jamais à contester la valeur de cette cérémonie, car ceux qu'on y narguait, c'étaient moins les Louvanistes que les troupes d'occupation et leur chef, le fameux von Bissing.

* * *

Il me reste à parler maintenant de ce que, dans la capitale, on dénomme pompeusement la grande kermesse de Bruxelles. Cette kermesse, somme toute, n'en est pas une, je crois l'avoir déjà dit. En effet, elle se réduit purement et simplement à deux défilés, qui sortent le dimanche précédant la Fête Nationale. Chose curieuse l'Ommegang et le Cortège des Géants empruntent le même itinéraire et ne se suivent qu'à quinze ou vingt minutes d'intervalle. Du moins, il devrait en être ainsi, mais comme il est de tradition à Bruxelles que les cortèges soient toujours en retard sur l'horaire prévu, il arrive chaque année qu'au lieu de partir à neuf heures et demie du matin, les deux cortèges, ensemble, ne s'ébranlent qu'à dix heures ou dix heures et demie.

L'Ommegang tire son nom d'une ancestrale coutume, éminemment religieuse, propre à certaines villes de Flandre, Furnes, par exemple. Tous les ans, à la même époque, avait lieu une procession expiatoire, qui faisait le tour extérieur des remparts de la cité, « die omme de stadt ging » et même parfois s'avancait jusque dans les campagnes. Bourgeois,

nobles et manants, toutes les classes y étaient représentées. Et c'est ainsi aussi qu'aujourd'hui, l'Ommegang, dénué de tout caractère religieux et traversant la ville au lieu de la contourner, n'est composé exclusivement que des sociétés. Toutes celles du pays semblent s'être donné rendez-vous à Bruxelles ce jour-là : sociétés de gymnastiques, marchant au pas sous la conduite d'un moniteur ; sociétés cyclistes, sociétés de football, surtout celles dont les équipes sont en tête du championnat ; sociétés de tir, brandissant fusils, arcs ou arbalètes ; sociétés de pêche, la gaule et l'épuisette sur l'épaule, et précédées d'une accorte vivandière ; sociétés chorales, qui, dirait-on, ont peur de se faire entendre ; et enfin, les inévitables sociétés musicales, faute desquelles un cortège n'est plus un cortège, et qui mêlent heureusement quelques notes d'harmonie au pittoresque de ce défilé.

Mais voici déjà les Géants : comme toujours, partis en retard, ils ont voulu rattraper le temps perdu et sont venus se heurter à l'arrière-garde de l'Ommegang. Ils marchent à la file indienne, les plus jeunes en avant, et semblent prendre un grand plaisir à esquisser l'un ou l'autre entrechat plus ou moins léger et gracieux. Ils forment une grande famille de seize ou dix-sept membres, dont les principaux ont nom : Gudule, le Sultan et sa femme la Sultane, Oncle et Tante, Grand-père et Grand-mère, les parents de ces derniers, et enfin, les fondateurs et chefs incontestés de toute cette smala de géants, Mieke et Janneke, aussi populaires à Bruxelles que Manneken-Pis, bien que leur taille soit inférieure à celle de leur cousin d'Ostende, lequel atteint facilement le second étage d'une majestueuse bâtisse. Cette race de géants est certes une race heureuse, assurée qu'elle est de ne jamais voir périr le dernier du nom : on m'a assuré en effet, que tous les deux ou trois ans, périodiquement en tout cas, une naissance venait contrebalancer les pertes que la vieillesse... ou la vermine pourraient infliger à la famille. Enfin, fermant la marche de ce long défilé, voici celui qu'immortalisa un humble trouvère du XIII^e siècle, Huon de Ville-neuve, voici le fameux cheval Bayard. La crinière dépasse le câble électrique aérien des tramways, qu'il faut soulever au moyen de perches « ad hoc » pour lui permettre de passer, et son dos sert de siège à quatre preux de Charlemagne, aux quatre fils Aymon, dénommés Renaud, Guiscard, Allard et Richard. Et si la police n'avait interdit toute manifestation

de nature à troubler le bon ordre et la bonne tenue du cortège, nous aurions pu appliquer à Bayard le vers de Virgile que je citais plus haut, moins les chants sacrés, bien entendu.

Le but de ces deux cortèges est la cérémonie qui a lieu Grand'-Place. où les sociétés défilent devant le bourgmestre, et où les géants exécutent des menuets, des quadrilles, des tangos, des fox-trotts, etc... les uns plus délurés que les autres. Et ici se place un intermède amusant : nul n'ignore, d'abord que Monsieur Max n'est pas marié, et ensuite, qu'en fait de « petites gouttes », alcool, genièvre ou absinthe, on ne peut en consommer moins de deux litres à la fois. Comme célibataire donc, notre mayer n'a d'obligation envers aucune femme ; et comme belge, il ne peut plus prendre de « petite goutte ; or, il est de tradition qu'une des vivandières qui accompagnent les sociétés de pêche lui offre un petit verre, histoire de le désaltérer ; je dis « un petit verre » parce qu'ordinairement, c'était du hasselt. Personne n'est jamais parvenu à savoir ce qu'il reçoit depuis la fameuse loi prohibitive, mais ce qui n'est un secret pour personne, c'est que monsieur Max remercie toujours l'aimable cantinière par deux bons et sonores baisers sur les joues (1).

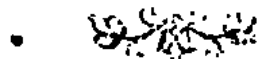
* * *

Voilà comment s'amuse le peuple de Bruxelles, et puisque nous sommes à une époque où, en regard du jeûne imposé par l'église catholique, la joie est presque de rigueur, je ne puis m'empêcher de faire un parallèle entre les kermesses et le carnaval. Celui qui flâne par les rues et les boulevards de la capitale un jour de carnaval, est frappé du petit nombre de déguisés qu'il rencontre. Pour ma part, dernièrement, après avoir arpenté pendant plus d'une heure l'ancien boulevard du Nord, aujourd'hui boulevard Adolphe Max, je n'étais parvenu à en rencontrer que trois ! Par contre, une foule innombrable se pressait sur les trottoirs, avide comme moi de voir ceux qui s'amuse, et, comme moi, déçue ! Et à la Mi-Carême, quand sortira le cortège des reines, organisé par les Gais Lurons, société collectant pour certaines œuvres, nous ne verrons encore que ces

(1) Authentique.

généreux philanthropes, ou d'autres sociétés analogues. Mais des gens du peuple déguisés, aucun, ou presque. C'est qu'aujourd'hui, alors que la livre est si haut et le franc si bas, Sa Majesté Carnaval n'est plus fêtée que par les bourgeois et les riches, qui se rendent à tel ou tel bal privé, où l'on paie fort cher la fatigue des danses, et le peuple, lui, ne peut se payer le luxe de telles fantaisies. Les kermesses, voilà le carnaval du pauvre ! C'est là qu'il peut extérioriser toute sa joie et toute sa verve si pétillante, c'est là, et là seul, qu'il peut s'amuser. Souhaitons donc une longue vie aux kermesses de quartier, et s'il est possible, plus d'ampleur à ces réjouissances. Et même, allons de temps en temps, en spectateur, prendre part à cette joie bruyante et désordonnée qui caractérise la liesse des Bruxellois : ce soir-là, au souvenir de tout ce que nous avons vu et entendu, nous pourrons, sans aucun doute et du fond du cœur, répéter la parole que Titus prononçait après une bonne action : « Diem non perdidit ! Cette journée-ci, je l'ai bien employée » !

F. ROUJOL.



Menus Faits

Un drapelet de Montaigu. — M. Van der Poorten nous a fait parvenir une épreuve sur Chine du drapelet de pèlerinage de Montaigu double face que nous reproduisons dans ce fascicule.

Ce drapelet est décrit mais non reproduit dans EM. VAN HEURCK : *Les Drapelets de Pèlerinage*, p. 322. Il n'est donc pas inédit ; mais notre abonné, en nous le communiquant, donne ce renseignement qui ajoute peut-être une précision à ce qu'en dit M. van Heurck, c'est qu'il croit que ce drapelet a été dessiné par un artiste Molenbeekoïse.

Amulette de Boitsfort. — Page 358, 7^{me} année du *Folklore Brabançon*, dans l'article de M^r Emile de Munck consacré aux amulettes préhistoriques, nous donnons une illustration avec la légende : Amulette de Boitsfort. Or, cette amulette a été découverte en France et donnée à titre de comparaison avec l'amulette de Boitsfort dont on pourra trouver une reproduction dans le tome XVIII (1899-1900) des Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.

Gilde Saint-Sébastien d'Opwyck. — Cette ancienne gilde, ainsi que ses consœurs, possédait jadis un collier. Celui-ci a été vendu en 1855. Des recherches sont faites actuellement pour le retrouver et les personnes qui pourraient à son sujet donner des renseignements sont priées de s'adresser soit à notre Service, soit au lieutenant colonel St. Van der Elst, 212, rue Stévin, Bruxelles.

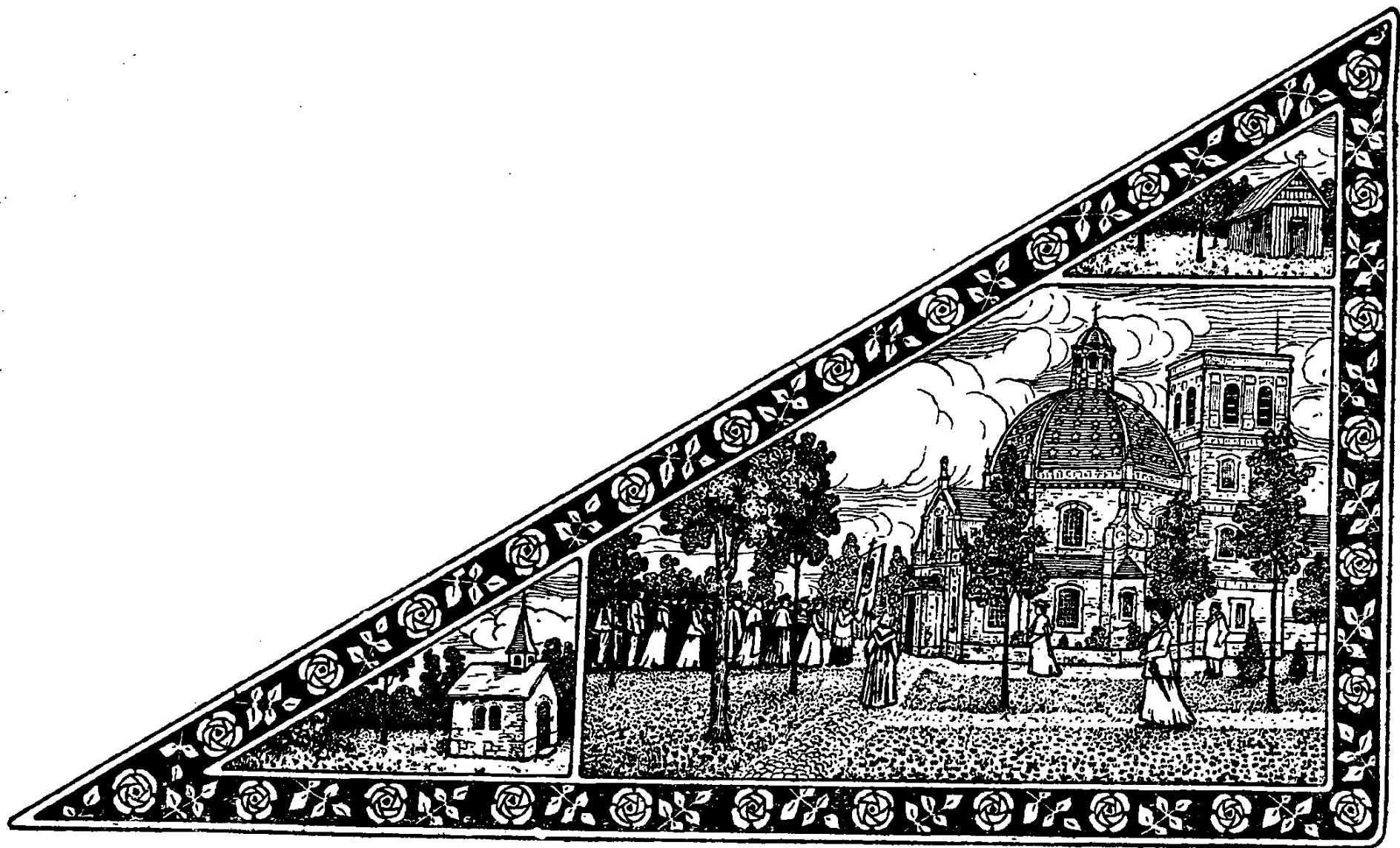
Le mariage sous la potence. (1) — Cette coutume a dû être bien répandue autrefois pour que nous la retrouvions aussi loin qu'en Espagne. Voici deux extraits, copiés dans un livre qui se trouve à la Bibliothèque Royale : *La Floresta Spagnole ou le Plaisant Bocage*. Ce livre a été imprimé à Bruxelles, en 1614, chez Rutger Velpius et Aubert. Anthoine, à l'Aigle d'or près de la Court. Il semble être une réimpression d'un ouvrage plus ancien dont l'auteur serait Melchior de Santa-Cruz de Ducnas, qui, naturellement, l'avait écrit en espagnol.

« Une dame dit à un escuyer passant devant son hvys, lequel avoit esté prisonnier, Monsieur, nous pensions qu'on le pendroit et toutes fois on le voit en liberté. Il n'avoit point de crainte, répondit l'escuyer, de mourir au Gibet, tant que vous seriez en vie. L'Escuyer dit cela parce qu'elle estoit de plus anciennes, *de los Godos*, qu'on dit en Espagne, ou quelconque femme pouvoit demander à Mary qui conque ce fust, qu'on eust condamné à mort ».

« Cependant qu'on menoit pendre un Criminel, une femme qui s'estoit mal gouvernée, se présenta pour lui sauver la vie, à la charge de l'espouser selon la coustume d'aucuns pays. Les assistants luy dire, frère, louez Dieu, qui vous délivre de la mort. Le patient voyant la femme qui le demandoit, estre vieille, laide et balafice d'un coup de cousteau leur répondit. Appelez vous cela d'estre libre, donnez lui vostre asne pour espoux, si bon vous semble ».

CHARLES DIDIER.

(1) V. *Folklore Brabançon*, 7^e année, pp. 115-193-340-342.



Un des drapeiets de Montaigu (avers)



Un des drapelets de Montaigu (revers)

Recette d'une encre, relatée sur un document du début du 19^e siècle : (archives de la Ville de Louvain, n^o 11841 de l'Inventaire général).

1/2 pondt galnoten.
4 onsen gom arabix end coper root.
1 pot reghen water.
1 pint asijn.
1 roomer loogh.

Giet eerst op de gestampde ingredienten den asijn daer naer het reghen water siedende, ende dan den loogh laet dit samen staen trecken dickwils omschuddende.

MAURICE DIEU.

Recette de Blanc Manger relatée sur des documents de début du XIX^e siècle : (archives de la Ville de Louvain, n^o 11842 de l'Inventaire général).

« Blanc mangée ».

Faites une forte gélée avec des Pieds de veaux. Quand elle est froide degraisser là.

Faite du lait d'amandes comme suit. Prener quatre onces d'amandes douces et six onces d'amandes ameres. Faite les Blanchir, et après dans un mortier de Pierre il faut les piller peu a peu (en adjoutant de temps en temps un peu d'eau de Rose ou d'eau d'orange afin qu'elles n'huilent pas) jusqu'a ce qu'elle soient reduite en pulpe impalpable. Alors mylé bien avec une bouteille d'eau. Quand le tout est bien mylé vous le passerez au travers d'un linge bien fort le pressant, jusqu'a ce que le marre soit bien sec. Quand cela est fait fait le bouler avec votre gelee, y adjoutant environ une livre de sucre blanc, et de l'eau de Rose si il n'y en a pas assez. L'apothicaire est acoutumé a fair le lait d'amandes.

Nota. Il faudra voir par Experience si votre Blanc mangé est trop dur ou trop moulx quand il sera froid et a proportion mettre avec la gelee plus ou moins de lait d'amandes, il faut le remuer tout le temps qu'il boulle autrement il sentiroit le Brylé. Il faut aussy l'escumer ».

L'ortographe et la ponctuation ont été strictement respectées.

MAURICE DIEU.

Le Grand Feu. — Le premier dimanche de carême, les villages brabançons s'endormant dans la paix du soir, voient s'allumer les foyers légendaires.

C'est le grand feu.

C'est à la veille de l'équinoxe de printemps. Bientôt, les talus se fleuriront de tussilage jaune et d'anémone.

L'hiver règne encore, car le sentier souvent se couvre d'hermine et les arbres pleurent parfois sous une charge d'ouate blanche.

L'hiver lutte contre l'envahissement du soleil... sa défaite clatonnée par le merle jaseur devient de plus en plus certaine.

Le bon temps va venir...

On en salue le retour, on allume des feux de joie...

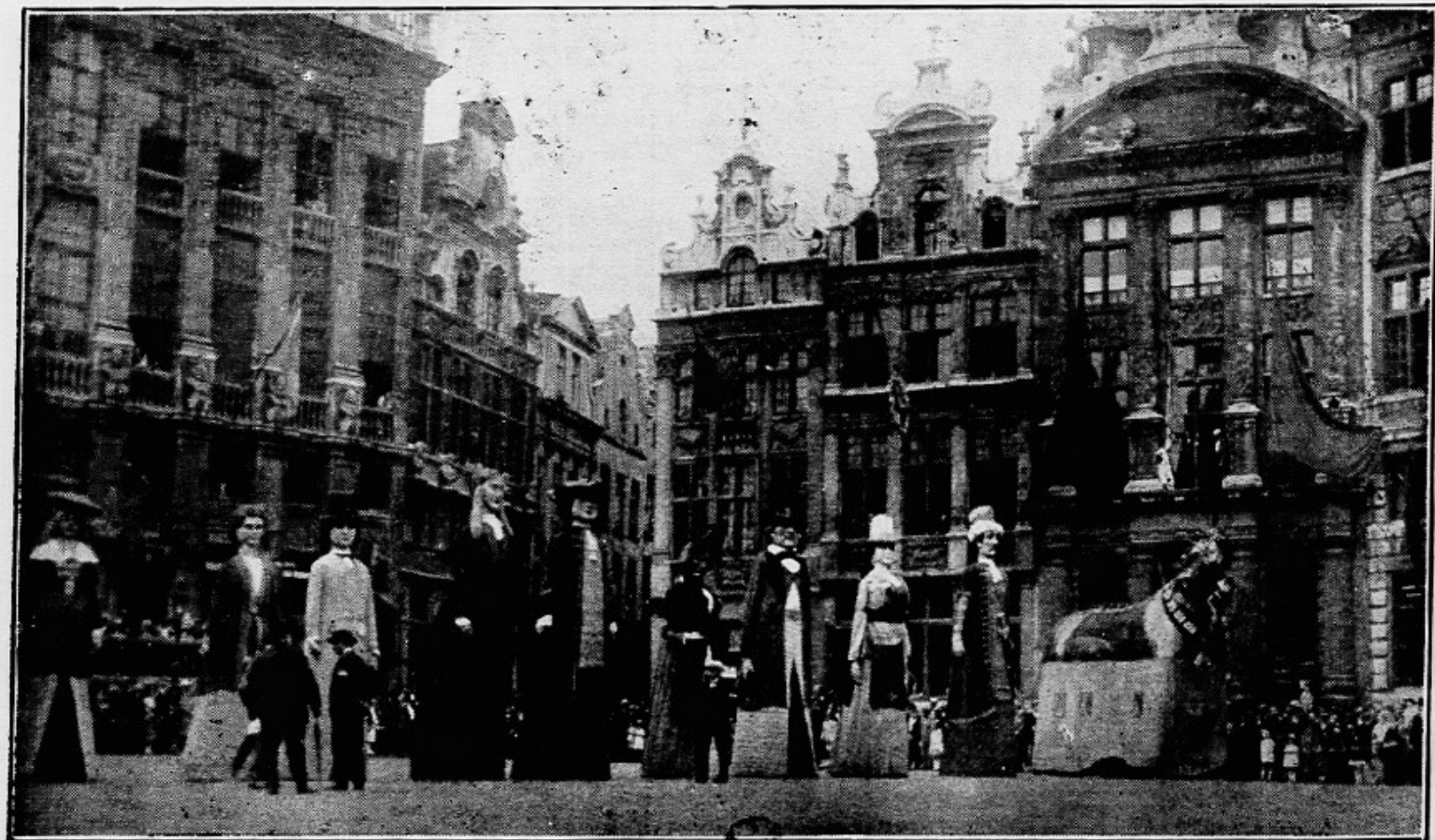
Dimanche dernier (15-3-1924) lorsque nous descendions au village, à l'heure de l'Angelus, un feu s'alluma tout à coup devant nous. bercée par l'âpre bise nocturne, sa flamme hésitante monta en vagues fauves vers le ciel obscur.



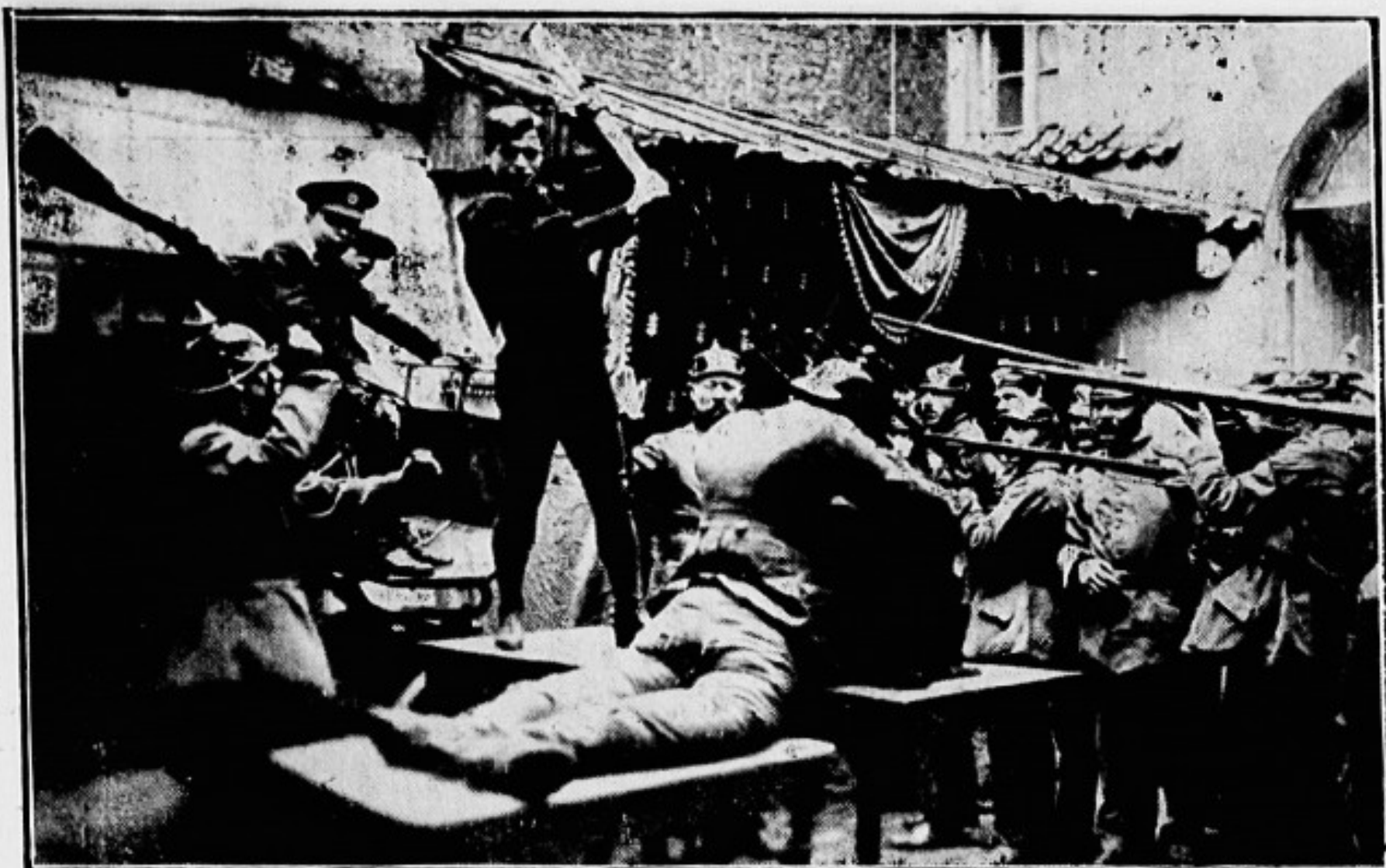
Le « Meiboom » à Bruxelles.
Le cortège rue de Schaerbeek. Liesse populaire.



Le « Meiboom » à Bruxelles. La roue de la fortune.



Les géants de Bruxelles sur la Grand' Place.



Fête de quartier à Bruxelles après la guerre. Scène de l'occupation.



Tilleul de Mellery
que l'on dit avoir été planté à l'occasion de la visite à Villers
des Archiducs Albert et Isabelle.

Bientôt un autre surgit à droite, ses paillettes d'or s'étalent et retombent en pluie sur le sol gelé. Son crépitement est couvert par les cris de joie de la marmaille en délire.

Autour du foyer s'organise la ronde enfantine ; à tue-tête on entend crier :

« Au grand fé yau ! Au grand fé yau !

Semblables aux huchées gauloises, d'autres et d'autres s'allument ça et là.

Evoquant les souvenirs lointains, c'est l'image émouvante et grandiose des signaux de détresse, d'appel ou de victoire que nos aïeux lançaient du haut de nos collines.

A quoi tient cet usage et d'où provient-il ?

A cette époque de l'année, dans l'antiquité, les cultivateurs circulaient, des torches à la main, pour chasser le mauvais génie.

Cette coutume remonterait-elle au culte du feu ? Aux traditions hindoues ? Au culte du dieu du feu, le Grand Agni ?

Les feux du carême salueraient-ils l'équinoxe de mars comme feux de Saint Jean le solstice de juin ?

Est-ce une altération de l'ancienne adoration du soleil ?

Les folkloristes y voient peut-être la représentation inconsciente de l'Hiver que va détruire le Printemps révenu.

Aujourd'hui, les grands feux collectifs ont disparu.

Chaque groupe d'enfants fait son grand feu.

Il s'en va dans le coin du village qui lui est assigné, recueillir paille, un peu de bois, des herbes sèches, des « fénasses » comme il les appelle.

Tout ce qui peut brûler est concentré à un endroit déterminé.

Et le soir, lorsque le vieux clocher s'éclairera de la pourpre glorieuse et symbolique du grand feu, la vieille-grand-mère sera là aussi, elle saisira avec sa fourche usée comme elle, un peu de feu du foyer et à pas lents s'en ira « blamm 'ter », ses pommiers qui sûrement se chargeront de fruits pour ses petits enfants.

Ah ! puissions-nous longtemps encore revoir le Grand-Feu avec ses gerbes et ses rideaux de belles flammes sautillant parmi des nuées d'étincelles !

Que nos villages brabançons conservent cette bonne vieille coutume avec tout ce qu'elle renferme de pittoresque, de poésie et de plaisir sain.

E. BOURGUIGNON.

Quelques noms wallons de fermes brabançonnnes (1). — Le métier des armes n'a jamais enrichi nos chevaliers du moyen-âge. Ceux ci étaient contents de déposer de temps au temps heaume et baudrier pour revêtir, le sarreau de cultivateur et prendre en main le soc de la charrue.

Mais le fief qu'ils tenaient de leur suzerain ne comptait que quelques bonniers et était chargé de rudes charges féodales.

(1) Cette note présentée d'une façon fantaisiste est due à l'ancien curé de Bost, M. Buvé, décédé il y a quelques années. Nous l'avons trouvée dans une farde contenant de nombreux documents curieux.

Ils étaient heureux de nouer connaissance avec l'une ou l'autre abbaye, d'obtenir quelques terres à ajouter aux leurs, et, s'ils avaient une chance extraordinaire, une « grangéa » c. à d. une de ces grandes fermes d'abbaye, qui, bien exploitées, pouvaient enrichir le locataire, en peu de temps.

Quand le fermier était soigneux et ponctuel à payer son fermage, son bail était généralement renouvelé. Il pouvait même espérer que ses descendants occuperaient la ferme durant plusieurs générations ; monteraient lentement mais sûrement les degrés de l'échelle sociale et prendraient un jour rang dans les classes dirigeantes, voir, dans la petite noblesse.

Mais le métier de cultivateur, grand ou petit, chevalier ou roturier, a toujours eu comme complément une kyrielle de plaintes sur la dureté des temps. C'est indispensable et inséparable ! Il est très vrai d'ailleurs que le métier, toujours dur, n'est pas toujours rémunérateur.

Au moyen-âge, quand l'abbé ou le proviseur passait par la ferme, on tuait vite un poulet ou une dinde, et on le servait avec une sauce aux doléances.

Quand le fermier allait à l'abbaye chargé du montant de son loyer, et d'un bon cadeau à offrir, il ruminait tout le chemin comment il pourrait le mieux exhaler ses plaintes, et attendrir les propriétaires. A la « franche » taverne où il allait le dimanche prendre une chopine de cervoise, il ne parvenait jamais à épuiser sa provision de plaintes, sur la politique en général et sur son propriétaire en particulier. Souvent, il avait pour dépeindre sa malheureuse situation l'une ou l'autre qualification plus ou moins sonore, plus ou moins pittoresque. Il la dit et la répéta tant et si bien que le sobriquet finit par désigner son inventeur et après lui son exploitation.

« Où donc avais-je la tête quand j'ai repris cette ferme. *Mal pensée* (1) sottie idée que j'ai eue !

Moi aussi j'ai eu la main malheureuse, ce n'est pas que j'ai été trompé, non j'ai vu clair mais enfin *il faut bien* (2) vequi (vivre), c'est de *maugré* (3), ou bien *malgré moi* (4) que j'y suis et y reste.

Oui, oui intervient un troisième copain payer *double écot* (5) (la moitié en trop). Travailler *tempe et tard* (6), n'est-ce pas cruel, voyons.. *Dieu seul* (7) est capable de me dispenser d'engraisser des dindes pour recevoir mes propriétaires.

Voici le discours que je vais lui servir à la première occasion, mais enfin Madame l'abbesse, votre ferme est bien *mal assite* (8), je ne pourrai y vivre qu'à *grand peine* (9), les soldats ont encore une fois tout fourragé, les « vingtièmes » montant comme une soupe au lait. Je vous le dis

1) Mal Pensée à Rebecq.

2) Faut Bien à Lillois.

3) Maugré à Tilly.

4) Malgré moi à Monstreux.

5) Double écot à Couture.

6) Tempe et Tard (c.-à-d.) tôt et tard) à Ophaim.

7) Dieu seul à Baulers.

8) Mal assite à Nivelles.

9) Grand peine à Nivelles.

madame et le répète, pour pouvoir mettre le prix que vous exigez, le fermier doit avoir une chance de pendu « *tout lui faut* » (1), réussir et j'obtiens une ferme à d'autre prix *madame malgré* (2).

Tous les sobriquets sont des noms de ferme de Nivelles ou des environs, et mentionnés dans WAUTERS, *Histoire des communes belges*, arrondissement de Nivelles. Canton de Genappe ou Nivelles, comme suit :

† CL. BUVÉ,
Curé à Bost.

Elite. — A la page 373, 7^{me} année de « Folklore Brabançon » on demande l'origine du prénom « Elite ».

Voici ce que je puis vous communiquer à ce sujet :

Elite est un nom biblique, qui se rencontre dans la deuxième épître de Saint Jean, chapitre premier, versets 1 et 13. En Latin, ce nom s'écrit : « Electa » ; en grec « eklectê ». Il signifie « choisie » c. à. d. tirée du monde du péché et des ténèbres pour jouir de la lumière de la grâce. Ceci en langage biblique. Il est devenu un nom propre par une erreur des commentateurs bibliques. Le texte latin porte : « Electae dominae ». Les uns le traduisent par : « la dame *Electe*, les autres » par : la dame choisie. En allemand : erwählte Herrin ; en flamand : uitverkoren dame.

H. DE VIS.

Le Tilleul de Mellery. — Nous donnons ici une illustration représentant un des plus beaux arbres du Brabant. C'est le tilleul de Mellery qui, d'après la tradition, aurait été planté en 1595, à l'occasion de la visite des archiducs Albert et Isabelle, à l'abbaye de Villers.

Nous devons la photographie et les indications, à M. A. Minne de Sart-Messire-Guillaume (Court-Saint-Etienne).

Médecine vétérinaire populaire à Bruxelles. — Lorsque les chevaux ont de la diarrhée, on leur fait boire du lait dans lequel on a fait bouillir du papier de brasseur. (Gros papier brun qui sert à boucher les tonneaux).

Lorsque les chiennes ont du lait sans avoir des jeunes, on leur met au cou un collier de bouchons de liège.

Aux environs de Bruxelles, on signe les bêtes malades au moyen d'une pièce de monnaie.

P. H.

1) Tout lui faut à Glabais et à Braine l'Alleud.

2) Malgré Madame à Nivelles.

Art Populaire.

1. Le Congrès International de Prague.

Est-il temps encore de consacrer une notice à cet important Congrès réuni à Prague au début d'octobre 1928 ? L'abondance des matières nous a toujours forcé à retarder la publication de ce compte-rendu. Il n'y avait d'ailleurs nulle urgence car, nous l'espérons bien, nous avons assisté là à la naissance d'un mouvement international ; il lui faudra, comme à tout mouvement de ce genre, assez bien de temps pour s'organiser et se coordonner. Nous pensons donc qu'il n'y a nul inconvénient à ce retard et que nos lecteurs seront heureux d'être mis au courant du rôle joué à Prague par la Belgique et de la position actuelle du problème.

L'idée première de réunir ce Congrès revient, si nos renseignements sont exacts, à Monsieur Focillon, membre français de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle, qui parvint à convaincre cette commission de l'intérêt de la question. Cette commission à son tour obtint de l'Assemblée Générale de la Société des Nations qu'elle convoque le Congrès.

Environ 400 personnes appartenant à une trentaine de nations y furent représentées, chacune de ces nations ayant de un à neuf délégués officiels. — Le gouvernement belge y fut officiellement représenté par l'auteur de cet article et le Congo par M. De Jonghe, directeur au Ministère des Colonies, professeur à l'université de Louvain.

Ce fut donc un succès de foule. Quelques 500 communications sur des problèmes très variés furent déposées et lues à ce Congrès. La principale conclusion qu'on en puisse tirer c'est que l'art populaire intéresse dans tous les pays énormément de monde et qu'il était utile de rapprocher tous ceux que les problèmes qu'il soulève préoccupent. Cette manifestation devait être faite pour convaincre la Société des Nations qu'elle devait persévérer.

Mais pense-t-on vraiment que l'on puisse se féliciter, dans une question scientifique, d'un succès de masse ? N'est-elle pas fastidieuse l'audition de ces multiples communications dont le nombre était si considérable que le temps imparti à chaque auteur était strictement limité et les discussions approfondies matériellement impossibles ? On marchait au chronomètre. Toutes ces communications auraient gagnées à être lues par chacun, chez lui, à son aise, à sa table de travail. Nous n'aimons pas ces assemblées nombreuses, ou aux spécialistes, se mêlent tant d'amateurs ; ou trop souvent les gouvernements délèguent non les spécialistes les plus qualifiés, mais des amis politiques bien cotés, ou des fonctionnaires. Les travailleurs sérieux savent que l'examen des problèmes scientifiques n'y avance pas d'un pas.

Nous avons donc pensé à Prague que ce succès de foule devait être suivi d'un effort pour la sélection des capacités par la création d'une organisation internationale sérieuse, sévère, forte. Si cette organisation sortait du Congrès de 1928 ou pourrait dire qu'il a produit quelque chose de pratique.

C'est à cette tâche que nous nous sommes consacré et nous avons alors déposé sur le bureau du Congrès un projet complet d'organisation internationale que nous avons présenté et défendu, soutenu dès le début, empessons-nous de l'ajouter, par les spécialistes les plus compétents. Malheureusement, et ceci confirme le danger pour la science de ces assemblées nombreuses composées souvent un peu au petit bonheur, le point de vue particulariste des pays l'a emporté sur le souci de faire une œuvre avant tout et le plus possible scientifique. Ce projet, après avoir été adopté intégralement et à l'unanimité dans une réunion officieuse ou s'étaient présentés précisément les meilleurs spécialistes, s'est vu, en Assemblée plénière, modifié dans le sens d'une représentation nationale. Au point de vue de la Société des Nations, organisme politique, la chose était sans doute parfaite ainsi ; mais au point de vue scientifique, c'est une faiblesse et une faute. Si, ainsi qu'il est à souhaiter et qu'il faut s'en réjouir, la Société des Nations entend favoriser certains travaux scientifiques, elle doit bien se dire que le travail scientifique exige une autre organisation qu'un mouvement politique, économique ou financier. Autant la représentation nationale se justifie dans ces derniers cas, autant elle est un non sens dans le premier. Elle pourrait même devenir nuisible à la science dans certains cas. Notre projet, le lecteur s'en convaincra, tendait à concilier les aspirations légitimes de la Société des Nations avec celle des spécialistes.

* * *

Voici quel en était le premier chapitre. Il concerne la création d'une commission internationale.

A. Organisation internationale Permanente.

1^o Il est créé une Commission Internationale permanente d'étude des Arts populaires, composée de membres (pas un trop grand nombre) tous reconnus pour leur compétence et jouissant d'une incontestable notoriété.

2^o Cette Commission est chargée de constituer dans tous les pays un Comité national d'étude des questions d'art populaire. Ces Commissions nationales doivent être composées exclusivement de spécialistes et de façon à ce que les différents domaines de l'activité artistique populaire soient représentés par un membre au moins. (S'inspirer du programme préliminaire du 1^{er} Congrès).

3^o Le nombre des membres de ces Comités nationaux doit être très limité ; mais le chiffre peut varier suivant l'étendue ou les exigences particulières des différents pays, en s'inspirant exclusivement des nécessités scientifiques.

4^o Les comités une fois formés, sont maîtres de leur destinée et en cas de vacance par décès ou départ d'un membre, désignent eux-mêmes son remplaçant.

5^o Les Comités nationaux ont le droit de nommer dans leur ressort des membres correspondants, ou des membres protecteurs, ou des membres d'honneur.

6^o Les Comités nationaux peuvent, suivant les situations particulières des pays, demander à leur Gouvernement une reconnaissance officielle, semi-officielle ou rester totalement indépendants.

7° Les Comités nationaux ont le droit de désigner un délégué à la Commission internationale, délégué jouissant de droits identiques à ceux des autres membres.

8° Les présentes dispositions peuvent être amendées par le prochain Congrès ou en cas de nécessité impérieuse par la Commission internationale qui aura à en justifier devant le prochain Congrès.

Le Congrès nommait donc une commission internationale. A cette réunion officielle, neuf personnes dont la compétence ne pouvait être discutée par personne avaient été désignées pour constituer cette commission. Ces neuf personnes avaient comme tâche de constituer dans chaque pays une commission de spécialistes. L'organisation était donc à base scientifique. Dès qu'une section nationale était créée elle se choisissait un délégué à la Commission Internationale. Le principe des nationalités était donc également respecté avec la certitude que l'intérêt scientifique était sauvegardé. D'autre part seuls les pays ou une organisation nationale se créait accédaient à l'organisation internationale. Un stimulant existait pour chaque pays.

Tous les spécialistes étaient ralliés à ce projet, mais à peine connu, les protestations s'élevèrent dans les couloirs. Les pays voulaient tous être représentés dans le comité initial des neufs et l'assemblée plénière à fini par donner satisfaction à ces revendications tout à fait dépourvues de pertinence scientifique. L'éternel danger des foules, des grandes assemblées qui cèdent plus au sentiment qu'à l'objectivité et à la rigueur de la logique.

Voici la formule qui fut adoptée.

Les membres de chaque pays, réunis à part, choisirent un délégué à une Commission Internationale. Celle-ci fut ainsi composée de trente membres. Trente membres ! Un tel effectif effraya les représentants de la Société des Nations qui redoutaient de voir celle-ci supporter les frais des réunions d'un tel appareil. Il fut alors proposé que cette Commission choisirait cinq membres pour constituer son bureau administratif. Ce qui fut fait. On revenait donc en partie et par d'autres voies à notre proposition initiale.

Nous ne savons exactement ce qui depuis un an s'est passé. Le bureau s'est réuni deux fois, à Paris et à Berne. La Commission va se réunir à Rome le 25 octobre prochain, ayant à son ordre du jour des questions d'organisation, la préparation du 2° Congrès en 1930, la préparation d'une Exposition à Berne et l'examen des moyens pratiques d'entreprendre l'étude internationale comparée de la chanson, de la danse populaire et de leurs rapports avec la vie sociale.

* * *

Nous comprenons parfaitement que la Société des Nations — c'est son rôle — s'efforce de rapprocher les peuples, de les inciter à se mieux connaître. Que le folklore, dont l'art populaire n'est qu'une des sections, soit un précieux auxiliaire d'interpénétration, c'est évident. Il semble tout naturel que la Société des Nations ait cherché à créer un mouvement dans ce domaine. Nous aurons tantôt l'occasion d'y revenir. Mais la Société

des Nations doit comprendre que dans ce domaine, comme en tout domaine scientifique, elle n'aura pas le concours des spécialistes vraiment qualifiés si elle ne procure pas à ceux-ci, à l'occasion de leur rencontre à des Congrès ou ailleurs, le moyen de discuter des questions générales de leur science. Le souci de l'avancement de la science doit inévitablement assurer à la Société des Nations le concours de spécialistes. D'autre part, dans l'intérêt même du développement de l'esprit international, il est on ne peut plus utile que les spécialistes du monde entier, en tout domaine de l'activité intellectuelle, coordonnent leurs efforts et s'efforcent de dégager les principes généraux de leur science. Tout le progrès en science réside dans la recherche d'idées générales qui, ralliant tout le monde, échafaudent lentement une théorie, une doctrine. Ce n'est qu'insensiblement que la vérité scientifique, les lois régissant les faits apparaissent. Plus une science est neuve, plus ce travail est nécessaire. La science qui nous occupe est neuve. Jusqu'à présent chacun s'est un peu laissé guidé par ses opinions personnelles, son caractère, son tempérament. Ne serait-il pas regrettable, vraiment, qu'à l'occasion de ces réunions coûteuses les spécialistes ne cherchent pas à coordonner leurs efforts ?

C'est pourquoi nous avons pensé que l'organisme international créé devait entreprendre des enquêtes dans chaque pays, d'après un plan de travail commun qui permettrait les comparaisons. Ce plan, hâtons nous de le dire, nous ne songions pas à l'imposer tel quel. L'essentiel à notre avis, c'était qu'il y en ait un qui soit proposé et nous nous étions efforcé de le concevoir d'une façon tellement générale, qu'il pouvait être accepté par tous sans grande difficulté. Il avait d'autre part, nous le pensons tout au moins, l'avantage de montrer que les faits relevant du Folklore et de l'Art populaire sont bien susceptibles d'une étude scientifique, puisque ce plan, que voici, pourrait servir de type pour toute recherche dans n'importe quelle science.

1° Dégager l'élément caractéristique commun à tous les faits. Pas de science tant que cet élément caractéristique n'est pas dégagé ; pas de définition possible, pas de délimitation possible du domaine scientifique. (Cet élément ne sera dégagé que lentement, mais nous le mettons en tête de notre cadre parce qu'il ne doit jamais être perdu de vue par les Comités nationaux et les correspondants).

2° Rassembler les faits en s'assurant qu'ils possèdent bien le caractère commun.

3° Les décrire objectivement, tels qu'on les voit ; les disséquer, dégager leur structure sans chercher à en donner la moindre explication.

4° Grouper les faits d'après leurs caractères particuliers (classification).

5° Origine et cause des faits :

A) Dans ce qu'elle a de commun à tous les faits ; a) sentiment esthétique, b) facteur psychologique, c) facteur sociologique.

B) Dans ce qu'elle a de particulier à chacun d'entre eux ou à chaque groupe d'entre eux ; a) Facteur mésologique, nécessité du milieu, b) Facteur technique.

6° La répartition des faits : a) géographiquement (cartographie), b) dans les couches de population.

7° Leur évolution, leur histoire, leurs transformations successives au cours des temps et dans la mesure du possible la raison de ces transformations.

8° Les raisons de leur disparition ou de leur persistance.

9° La finalité des faits, leur but, le pourquoi.

10° Dégager la méthode de travail employée pour l'étude de chaque fait, de façon à aboutir à une méthodologie toujours meilleure.

11) Comparaison des faits étudiés d'après ce plan systématique.

12) Arrêter une terminologie commune, internationale, scientifique.

On devine immédiatement combien ce cadre permanent de travail dont se serait inspiré chaque section nationale pour la préparation de ses travaux aux Congrès suivants aurait permis, par les comparaisons, de serrer toujours de plus près la vérité scientifique. C'était un procédé vraiment méthodique de travail. Il est évident aussi que le plan n'était pas destiné à se substituer à tout autre dont se servent depuis longtemps, soit des chercheurs, soit des organisations scientifiques. En s'inspirant de ce plan, des travaux, des coups de sonde en somme, auraient, en vue des Congrès suivants, été entrepris partout de façon à apporter quelque uniformité dans l'activité internationale.

Tout l'effort du Congrès de Prague s'étant concentré sur la forme à donner à l'organisation internationale, il n'a pu y être discuté. Il reste néanmoins au procès-verbal du Congrès et les correspondances échangées depuis le Congrès avec divers membres de la commission et d'autres participants me permettent de croire que cette manière de voir a rallié depuis lors de nombreuses sympathies et que l'examen de cette proposition sera repris ultérieurement.

* * *

Enfin une troisième partie de notre proposition était consacrée à ce que nous appelons les activités spéciales. Ainsi que nous le disions plus haut, la Société des Nations cherche avant tout à faire œuvre de propagande, à apprendre aux peuples à se connaître et à s'apprécier. Ce sentiment nous le partageons et du plus profond de notre cœur nous désirons y aider. C'est pourquoi nous suggérons au Congrès de donner comme tâche à la Commission Internationale les activités suivantes et la formation des collections ci dessous :

a) phonogrammes des chansons.

b) photographies ou dessins d'objets.

c) cinématographie de scènes.

d) bibliographie de la matière, (suivant des règles uniformes par toutes les sections nationales).

e) constitution d'archives nationales et si possibles internationales.

f) création d'une bibliothèque internationale (dont les ouvrages pourraient être prêtés aux sections nationales sous leur responsabilité).

g) création de musées nationaux ou régionaux.

h) organisation d'une exposition internationale des Arts Populaires (question qui a été envisagée dès le début par les organisateurs du Congrès de Prague).

i) Une Revue des Arts Populaires.

j) Publication des actes et travaux du premier Congrès.

Ces travaux auraient procuré à la Société des Nations, un matériel considérable pour sa propagande internationale et comme le travail aurait été entrepris par les spécialistes sélectionnés de notre organisation internationale, ses documents eussent présenté les garanties les plus sérieuses.

Empressons nous d'ajouter que divers vœux votés par le Congrès ont trait à plusieurs de ces questions, notamment :

Création d'un repertoire des Musées d'Art Populaire, la représentation internationale de danses populaires, l'enregistrement cinématographique de danses et coutumes populaires, des concerts radiophoniques de chansons populaires, l'échange de films, la constitution d'archives des arts populaires, l'enregistrement phonographique de chansons, etc.

Nous tenons à attirer particulièrement l'attention sur le vœu relatif à l'organisation, à Berne, où des appuis financiers sérieux sont promis par le gouvernement helvétique, d'une exposition Universelle des arts populaires, vaste entreprise analogue à celle des arts décoratifs de Paris, pour le succès de laquelle nous formulerons en terminant cet exposé les meilleurs vœux.

* * *

Aussitôt après le Congrès nous avons constitué en Belgique la commission nationale. Une réunion eut lieu au Palais des académies en novembre 1928.

A cette réunion assistèrent MM. Bourguignon, Cornette, de Jonghe, de Keyser, de Meyere, De Vadder, Gessler, Laport, Marinus, Minnaert, Mortier, M^{me} Paulis, le chanoine Puissant, Remouchamps, Rousseau, Is. Teirlinck, Vandereuse, van Heurck.

Excusés tout en déclarant accepter de prêter leurs concours : Frans Claes, Closson, Crick, De Bruyne, Geunings.

La Commission avant de se constituer définitivement a estimé devoir attendre afin de voir quelle serait l'activité du bureau International et de la Commission Internationale ; afin de savoir aussi dans quelle mesure elle pourrait compter sur l'appui du gouvernement Belge.

II. — *L'exposition Internationale des Arts Populaires.*

Rien ne pourrait constituer une meilleure propagande à cette exposition universelle des arts populaires préparée à Berne par le gouvernement helvétique et la Société des Nations que l'exposition internationale des arts populaires organisée à Bruxelles, au Palais des Beaux-Arts, en juillet, août et septembre de cette année.

Une exposition de ce genre organisée dans chaque pays convaincrat les gouvernements et le grand public de l'importance des arts populaires et de l'intérêt de leur étude. Elle assurerait le succès de la grande entreprise suisse. N'avons nous pas entendu il n'y a pas plus d'un an, un Ministre s'étonner qu'il y eut encore un art populaire dans son pays ? N'éprouve-t-on pas un peu dans tous les milieux, surtout dans les milieux intellectuels, une sorte de mépris pour les manifestations d'art

dans les travaux ou les oeuvres du peuple ? N'entend-t-on pas dire qu'au lieu de les mettre en évidence, de les étaler, mieux vaudrait s'attacher à les détruire ?

Démontrer ici combien ce que l'on est convenu d'appeler le grand art en souffrirait nous entraînerait trop loin. Si l'enseignement doctrinal de l'art ne rencontrait pas chez ceux à qui il s'adresse une originalité d'inspiration, une fraîcheur, une naïveté même de conception, les oeuvres que nous produirions seraient sèches. C'est en se retremant dans les conceptions spontanées et simples du sentiment du beau que les générations renouvellent leurs formules, perfectionnent leurs qualités. L'exposition internationale des Arts populaires de Bruxelles aura, espérons-le, dissipé les opinions fausses qui règnent encore à l'égard de ces activités de peuples et établi la survivance, la vitalité même de ces activités.

Nous savons bien que les artistes, les critiques d'art, les amateurs de beaux-arts se piquent de dédaigner ces formes simples et rustiques du beau. Il suffit de lire les compte-rendus des journaux sur cette exposition. Les critiques habituels de nos quotidiens ou de nos revues d'art les ont en général à peine signalées.

Leur « reportage » était fait de façon à donner l'impression qu'il consentaient par nécessité professionnelle à y consacrer quelques lignes mais qu'ils ne pouvaient condescendre jusqu'à en faire une analyse, à en dégager des impressions. Quelle erreur ! Est-ce que tous nos arts dits majeurs ne sont pas sortis des arts populaires ? Ce n'est qu'insensiblement que certaines conceptions ont pris le pas sur d'autres, que des modes ont donné la préférence à certaines conceptions, que celles-ci se sont développées, perfectionnées, qu'une doctrine s'est formée en même temps que des écoles. L'art s'est intellectualisé ; comme la science, de populaire qu'elle était à ses débuts, s'est entourée de toujours plus de précision. L'orgueil de l'homme fait qu'il éprouve aujourd'hui du mépris pour ces humbles origines.

Quand le civilisé se promène dans un musée consacré à l'homme préhistorique, il est fier, légitimement fier, de la distance que le sépare de son ancêtre. Il ne fait cependant que tirer parti et jouissance de l'effort fait par cet ancêtre. Mais comme l'homme civilisé sait que l'homme des cavernes est loin, que ce parent pauvre ne l'humiliera plus, il admet que l'on conserve et que l'on expose les traces qu'il a laissées sur la terre. Cet homme des cavernes est un point de repère qui permet de mesurer le chemin parcouru. Mais quand on réunit dans un Palais des œuvres expressives d'une recherche de beauté, œuvres spontanées, dépouillées de toute prétention intellectuelle, de toute influence doctrinale et que les œuvres portent la signature de contemporains, de concitoyens, les intellectuels de l'art éprouvent comme une honte à s'y arrêter, à en parler. Les civilisés parvenus affectent le dédain, ironisent. Peut-être ne peuvent-ils plus comprendre la saveur de ces expressions fraîches, naïves et sincères de la beauté. Leur cerveau s'est cristallisé sur des formes conventionnelles, arrêtées, à la mode.

Cette affectation n'empêche pas l'art populaire d'exister et de vivre. Nous parlons il y a un instant de point de repère.

Comme une sorte de préface, d'introduction à l'exposition dont nous faisons part ici des impressions qu'elle a éveillée en nous, un pein-

tre Congolais, Lubaki exposait ses oeuvres. Naïveté de dessin, naïveté de sujet, naïveté de coloris. Lubaki est un noir cultivé si on le compare à ceux de sa race ; mais il peint sur du papier, avec des pinceaux d'épaisseurs variées, avec des couleurs à l'huile, c'est à dire avec des procédés de civilisés. Sa conception est simple, son outillage est celui d'un disciple du grand art. Il voit les choses, le monde, la nature, les animaux et les plantes avec une mentalité de primitif. Il traduit ses sentiments avec des instruments d'intellectuel. Entre ce primitif et l'intellectuel du XX^me siècle, il y a une distance respectable sur l'échelle des valeurs, des connaissances. Mais entre Lubaki et le plus talentueux de nos artistes n'y a-t-il pas une foule de personnes qui ont aussi leur sentiment du beau et l'expriment comme elles peuvent et ou elles peuvent. Et quelle leçon de modestie se dégage de la comparaison entre les étapes parcourues !

Ces œuvres de Lubaki ne font-elles pas penser aux œuvres de nos imagiers d'il y a quelques trois quatre siècles ? N'y a-t-il pas à l'exposition du palais des Beaux-Arts des images, relativement récentes, peintes en Europe, chez nous mêmes, dont le bariolage des couleurs est tout aussi naïf. Ne font-elles pas penser ces toiles de Lubaki à des dessins d'enfants, quand ceux-ci spontanément expriment leur sentiment naïf du beau, alors que l'école ne les a pas encore éduqués, n'a pas dirigé leur sentiment ? N'y a-t-il pas tel éléphant peint par Lubaki qui nous rappelle les peintures de l'homme des cavernes telles que les livres consacrés à la préhistoire nous les représentent. Dans toutes les sections de l'exposition d'art populaire n'y a-t-il pas des poteries portant des motifs en couleurs, ou des plats et des assiettes ornées qui par leurs tonalités, la simplicité de leurs dessins, rappellent les dessins de Lubaki ? Et n'avez-vous pas l'impression qu'actuellement dans l'art, l'art majeur cette fois, on a une tendance à retourner vers ces formes primitives, naturelles et simples, comme si l'homme cultivé sentait qu'après avoir épuisé une formule en art, il lui est nécessaire pour en trouver une nouvelle de retourner à la simplicité inspirée de l'âme du peuple qui ne s'embarasse pas des doctrines et des écoles, parle comme il pense, peint, modèle, brode, chante et danse comme il sent.

Lubaki aura aidé les visiteurs de l'exposition en question à comprendre l'art populaire. En science on mesure. Les appareils de mesure ont un zéro conventionnel dont on part pour établir des comparaisons. Sans vouloir froisser Lubaki, il aura été le zéro conventionnel de cette exposition et il aura aidé à comprendre que même chez les civilisés les plus fiers de leur culture, il y a dans la masse du peuple des traditions qui se perpétuent et se transmettent à côté des écoles qui inculquent des principes. Mais les principes intellectuels et savants ne pénètrent jamais profondément les masses. Elles ont cependant un sentiment du beau. Ce sentiment elles l'expriment comme elles peuvent. Cette expression populaire de la beauté est éternelle contrairement à ce que l'on pense. Ce sentiment s'appliquera à d'autres objets quand le machinisme, la fabrication en série des objets d'usage courant et le développement des moyens rapides de communication aura accompli son œuvre nivellatrice.

Nous ne savons si l'exposition des arts populaires sera encore accessible au public quand paraîtront ces lignes. Elle ferme le 30 septembre. Nous voudrions conseiller à tous nos lecteurs de la visiter. De ne

pas seulement attacher leur attention aux objets innombrables qui y sont exposés ; mais de faire des comparaisons entre les sections. Qu'ils comparent les objets exposés quand à leur nature, ici les étoffes, là les poteries, ailleurs les objets de piété, etc... Qu'ils les comparent quant aux dessins, aux formes, aux couleurs, aux tonalités des couleurs. Ils auront l'impression que l'art tout en restant naïf et simple nuance ses caractères d'un pays à l'autre. L'occasion est unique pour les Belges de s'offrir aisément et agréablement une puissante leçon de folklore comparé. Ils comprendront que l'art populaire exprime l'originalité et les caractéristiques des peuples, tandis que les arts majeurs appartiennent à des écoles, à des conceptions devenues internationales puisqu'en tout pays, il y a des artistes qui se rattachent par leur façon d'exprimer leur pensée à l'une ou l'autre de ces écoles.

Une des caractéristiques de l'art populaire encore, c'est qu'il est anonyme. L'auteur ne signe pas son œuvre. Il s'efforce de donner à un instrument dont il se sert couramment, une forme et une couleur qui lui plaise et dans un même pays, ou plutôt chez un même peuple, le beau s'exprime de la même façon. L'art populaire est collectif, tandis que les œuvres du grand art sont signées, tout comme un savant attache, son nom à sa découverte tandis que la science populaire (astronomie météorologie, médecine etc.) est anonyme. Le phénomène est le même.

Nous devons savoir gré au Palais des Beaux-Arts d'avoir osé cette initiative. Grâce à lui, c'est en Belgique qu'aura eu lieu la première exposition internationale dans ce domaine.

Nous sommes persuadés que son exemple sera imité.

Nous devons le féliciter d'avoir réussi à rassembler tant de pièces et venant de tant de pays. Le féliciter encore d'avoir su les présenter avec tant de goût ; de sorte que le connaisseur, à côté de l'enseignement qu'il en tire, éprouve un agrément des yeux. Un regret toutefois c'est que la présentation des pièces n'ait pas été accompagnée d'indications plus détaillées concernant leur origine, leur emploi et, pour certaines d'entre elles, leur ancienneté.

ALBERT MARINUS.



Errata.

Dans *Médecine populaire*, p. 22 lignes 10 et ss. lire Saint Breyau et non Saint Breyan, breyô en wallon = pleurard ;

Ligne 13 lire N. D. du Kaytousse au lieu de Kaytoun ; Kaytousse ou Kinktousse en wallon signifiant coqueluche.

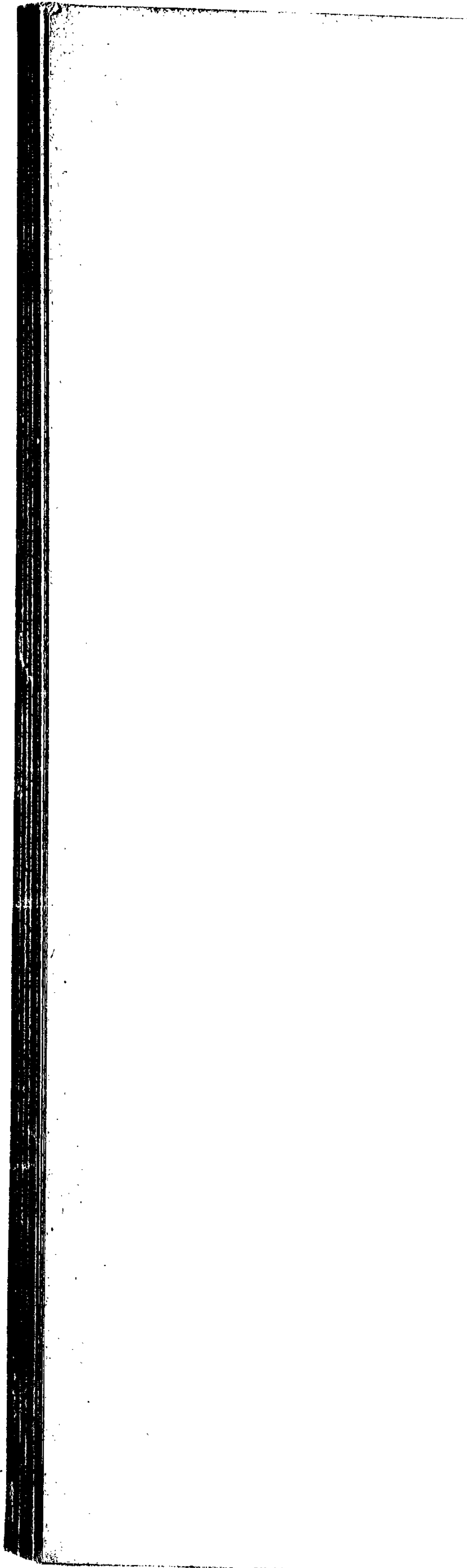
p. 108, ligne 12 lire Dayak au lieu de Dagok.

p. 221, note 1 lire Carpzovius, *Practica nova imperialis saxonica rerum criminalium* ; Wittebergue 1665, au lieu de Mall-mal, etc.

D'autre part les auteurs de l'Hexenhammer sont les dominicains Sprenger et Institoris.

L'Ommegang du Sablon. Page 261, nous commentons les illustrations accompagnant l'article sur l'Ommegang du Sablon. Ce Commentaire doit être modifié. Il faut lire que le Musée de Bruxelles possède des répliques de deux des tableaux connus de Van Alsloot. Van Alsloot d'autre part a fait en deux tableaux le défilé des chars de l'ommegang. L'un, celui que nous reproduisons, se trouve au South Kensington, l'autre a disparu.





TABLES

HUITIÈME ANNÉE. — 1928-1929

Fascicules 43 à 48.



Table des Illustrations.

Médecine populaire. Voir pp. 233 à 235, table spéciale des illustrations relatives à ce sujet.	
Ommegang du Sablon. Hors texte. Tableaux de VAN ALSLOOT relatifs à l'Ommegang de Bruxelles de 1615. Tapisserie de FRANÇOIS DE TASSIS : transport de N. D. des Victoires au Sablon (XVI ^e siècle).	
Explications de ces gravures	261
Saint Sébastien, statue du XVI ^e siècle. Léau	273
Drapeau de la Gilde St-Sébastien de Léau	274
Collier, idem, 1612	274
Montagne de Tous les Saints à Diest	275
Marchandes d'ex-voto à Diest	276
Dessins explicatifs des jeux de petit fer, de barreau et de cercle de bois à Nivelles	281-284-285-289-294-295.
Ex-voto en cire de la chapelle de Tous les Saints à Diest.	301
Statue de Saint Roch à Diest	302
Statue de Sainte Brigide à Diest	302
Statue de Sainte Geneviève à Diest	303
Statue de Sainte Ursule à Diest	303
Statue du Saint homme Job à Diest	304
Statue de Saint Bernard à Diest	304
Chapelle N.-D. des Affligés à Villers	310
Porte de Namur à l'abbaye de Villers	312
Drapelet de Pèlerinage de la chapelle de Tous les Saints à Diest	313
Rétable du XV ^e siècle à Villers	314
Statue de N.-D. des Affligés à Villers	314
Le site de la Quinque à Court-Saint-Etienne	315-316-327-337
Itinéraire de la Procession de N.-D. des Affligés à Villers	317
Ancien calvaire de la Quinque à Court-S ^t -Etienne	337
Têtes des géants de Tirlemont	338
Les anciens géants de Tirlemont	338
Les nouveaux géants de Wavre	339
Le nouveau géant de Boitsfort	339
Procession du dimanche des Rameaux à Hougaerde	340
Ancienne église de Vollezeele	360
Collier de la gilde Saint-Georges à Diest	361
Statue de Saint-Georges, en bois polychromé à Diest	361
Saint-Georges, peinture sur bois à Diest	362
L'église actuelle de Vollezele	362
Intérieur de l'église de Vollezeele	363
Autel de Notre-Dame, église de Vollezeele	364
Autel de Saint-Paul, église de Vollezeele	373
Vierge portant l'enfant, bois du XVI ^e siècle, église de Vollezeele	374
Statue de Saint Antoine, XV ^e siècle, église de Vollezeele	374
Dieu le Père portant le Christ supplicié, bois, XIV ^e siècle, église de Vollezeele	375
Ostensoir en argent, XVII ^e s., église de Vollezeele	375

Vitraux de l'église de Vollezeele	376
Braderie du Marché Sainte-Catherine à Bruxelles	385-388
Rue ornée, quartier N. D. au Rouge à Bruxelles	386
Fêtes de quartier à Bruxelles, scènes de l'occupation	387-400
Le Meiboom à Bruxelles	388-397-398
Drapelet de pèlerinage de Montaigu	394-395
Les géants de Bruxelles sur la Grand'Place	399
Le tilleul de Mellery	400

Tables des Auteurs.

BETTE SIMEON. — Les Jeux de Petit fer, de barreau et cercle de bois à Nivelles et environs	280
BOOMANS DENIS. — La Médecine Populaire	3 à 240
BOSMAN JOSEPH. — Le tumulus d'Herbais	385
BOURGUIGNON EDMOND. — Une fête et une procession dans les ruines de l'Abbaye de Villers	310
„ Le grand feu	396
BUVÉ CL. — Noms wallons de fermes brabançonnnes	401
CARLENS L. — Le chemin du diable	334
CELIS CONSTANT. — Vieille expression populaire	343
CHARLIER G. — Puits du tonnerre à Louvain	343
CRAB PH. — Présage de malheur à Tirlemont	335
DE MUNCK EM. — Amulette de Boitsfort	393
DE VIS H. — Le prénom Elite	403
DEWIT H. — Chapelle de « Fièrè Margrietje » à Louvain	333
DIDIER CH. — Le mariage sous la potence	393
DIEU MAURICE. — Recette d'une encre	396
„ Recette de Blanc Manger	396
DOTREMONT FREDERIC. — Chapelle N. D. de Consolation à Hougaerde	333
FRUITIERS A. — L'hospice de Hulst, actuellement à Assche.	368
GODES GUI. — Pèlerinage à Jean le Pleureur	381
HERMANT PAUL. — La médecine populaire	3 à 240
„ Médecine vétérinaire à Bruxelles.	403
HUBLÉ LOUIS. — Pèlerinage à Jean le Pleureur	331
„ Légende au sujet d'une pierre sculptée dans une façade à Louvain	342
LENAERTS JOSEPH. — La chapelle du petit chêne à Orsmael	333
LOX JOSEPH. — Usage du 1 ^{er} mai à Orsmael	341
MARINUS ALBERT. — Préface à La Médecine Populaire	V à XIII
„ L'Ommegang du Sablon	241
„ Art Populaire	404
MICHIELS E. — Coutume de 1 ^{ère} Communion à Thielt N. D.	336
MINNE A. — Le tilleul de Mellery	413
MORTIER ADOLPHE. — Au calvaire del Quinique.	327

OBERS FERNAND. — La chapelle de Ste-Adèle à Orp . . .	382
” Conduire des cochons à la Vinckart . . .	342
PEETERS JEAN-CH. — Les Gildes	266
ROUJOL FL. — Les Kermesses de Bruxelles	380
RUELENS CHARLES. — Procession du dimanche des Rameaux à Hougaerde	382
” Chapelle N. D. de Consolation à Hou- gaerde	383
SCHELLES A. — La croix miraculeuse	381
TILKENS J. — Explication populaire de l'origine des tumuli à Tirlemont	341
TOETENEL JOSEPH. — Animaux touchés d'un saint	386
VANDENBERGHE. — Le Jezusboom à Louvain	334
” Lieux dits à Louvain	343
VAN DER POORTEN. — Un drapelet de Montaigu.	393
VANDERSTEEN PROSPER. — La Sainte Croix d'Oplinter	332
” Pèlerinage pour compte d'un défunt	335
” Quand on va bâtir une maison	341
VAN HAUDENARD MAURICE. — Le Juif Errant	319
VAN WEDDINGEN R. — La chapelle de tous les Saints à Diest	297
” Saint-Georges, la plus ancienne gilde d'arbalétriers de Diest	353
WALGRAVE AL. — L'Église de Vollezeele	360

Table des Communes et lieux brabançons cités.

Voir p. 236 la liste des communes brabançonnes citées dans le travail de MM. P. Hermant et Denis Boomans sur La Médecine Populaire.

Aerschot, 243-255	Court-Saint-Etienne, 315-316-327-337
Affligem, 255	Couture-Saint-Germain, 402
Anderlecht, 348	Dieghem, 252
Assche, 255-368	Diest, 243-249-255-275-297-313-336-348-353-361-362
Baulers, 283-402	Fonteny, 294
Bois Seigneur Isaac, 292	Forest, 365-367
Braine l'Alleud, 255-292-403	Fôret de Soignes, 323
Bruxelles, 241-273-319-325-326-342-346-347-378-380-397-398-399-400-403	Genappe, 255-294
Bunsbeek, 305	Goyck, 348
Cortenbergh, 257	Grimberghe, 356-370-371

Hakendover, 351	Oplinter, 305-332-335
Hal, 243-255	Opwyck, 393
Haut-Ittre, 285-290-292	Orp-le-Grand, 332-342
Hougaerde, 332-333-340	Orsmael, 333-341
Houtain, 283-294	Pellenberg, 307
Humelghem, 348	Piétrain, 335
Ittre, 292	Rebecq, 402
Jodoigne, 255	Rèves, 294
Léau, 243-249-255-265-334	Rotselaer, 356
Lillois, 292-402	Sichem 255,
Linsmeau, 334	Sterrebeek, 351
Loncée, 294	Thielt N. D. 336
Loupoigne, 294	Thines 283
Louvain, 243-249-255-267-268- 278-307-331-333-334- 342-343-346-348-384-396	Thollembeek, 352
Marilles, 335	Tilly, 402
Mellery, 400-403	Tirlemont, 243-255-329-331-335- 338-341-348
Molenbeek-Wersbeek, 307	Vieux Genappe, 294
Monstreux, 283-292-402	Villers-la-Ville, 255-310-314-400- 403
Montaigu, 255-351-393-394-395	Vilvorde, 243-249-255
Neerheylissem, 334	Vollezele, 360-373-374-375-376
Nivelles, 243-247-255-280-346- 365-402-403	Watermael-Boitsfort, 329-339- 352-393
Nosseghem, 348	Wavre, 243-255-329-389
Obaix, 294	Zetrud-Lumay, 333
Ophain, 402	
Opheylissem, 255-335	

Table Analytique

Dans cette table les matières de la 8^{me} année sont classées d'après le plan de l'Enquête Folklorique permanente publié dans la 1^{re} année, p. 4.

Articles généraux.

La Valeur Scientifique du Folklore V

A. — Croyances populaires.

I. — Folklore du Culte :

1. Images, croyances et légendes populaires relatives à la religion et au culte.

Drapelet de pèlerinage de la chapelle de Tous les Saints à Diest	308-313
Croix miraculeuse à Louvain	331
Sainte Croix à Oplinter	332
Légende de « Fiere Margrietje » à Louvain	333
Drapelet de pèlerinage de Montaigu	393-394-395

2. Processions et Pèlerinages locaux.	
Ommegang du Sablon	241
Procession dans les ruines de Villers	310
Pèlerinage à Jean le Pleureur à Louvain	331
Procession des Rameaux à Hougaerde	332-340
Pèlerinage pour compte d'un défunt	335
3. Chapelles et rites qui s'y rattachent.	
Chapelle de Tous les Saints à Diest	297
Calvaire de la Quinque à Court-St-Etienne	327
Chapelle S ^{te} Adèle à Orp	332
Chapelle du Petit Chêne à Orsmael	333
Chapelle N.-D. de la Consolation à Hougaerde	333
Chapelle de " Fiere Margrietje " à Louvain	333
4. Sources, pierres, arbres, animaux miraculeux etc.	
Le petit chêne à Orsmael	333
Jesus boom à Louvain	334
II. — Démonologie.	
Chemin du diable à Linsmeau	334
Légende à propos d'une pierre sculptée à Louvain	342
III. — Sorcellerie	
IV. — Les esprits.	
1. Esprits familiers et contes qui s'y rapportent.	
Les esprits du tumulus d'Herbais	335
B. — Vie populaire,	
I. — Superstitions.	
Dictionnaire des superstitions allemandes	343
L'amulette de Boitsfort	393
1. Idées superstitieuses concernant le corps humain.	
Transmission de maladies à d'autres hommes	82
Le sang	108
Remèdes stercoraires	127
Cerumen des oreilles	142
2. Présages de bonheur ou de malheur.	
Présage de malheur à Tirlemont	335
3. Superstitions concernant les animaux, plantes ou minéraux.	
Les poux dans la médecine	58
Transmission de maladies à des animaux vivants	86
Animaux touchés d'un saint	336
Plantes médicinales	179 à 193

II. — *Folklore de l'Amour.*

III. — *Folklore des Rêves.*

IV. — *Folklore des Mœurs et Usages.*

1. Coutumes relatives à la famille, naissance, mariage, décès, etc.

Pèlerinage pour compte d'un défunt	335
Coutume de la 1 ^{re} Communion à Thielt N.-D.	336
Quand on va bâtir une maison	341
Usage du 1 ^{er} mai à Orsmael	341

2. Fêtes populaires, kermesses, foires, cortèges, jeux populaires.

L'Ommegang du Sablon	341
Les Gildes	265
Expositions des collections de Gildes	348
La Gilde Saint-Georges à Diest	353

6. Folklore juridique.

Le mariage sous la potence	393
--------------------------------------	-----

7. Usages commerciaux, poids, mesures, conventions relatives aux achats et aux marchés.

Mortiers mesureurs de blé	348
Braderie Sainte-Cathérine à Bruxelles	381-385-388
Recette d'une encre	396

8. Usages de la table, de l'alimentation ; mets et ustensiles caractéristiques.

Recettes de blanc manger	396
------------------------------------	-----

V. — *Folklore de l'Enfance*

Jeux enfantins flamands	347
-----------------------------------	-----

VI. — *Folklore du Calendrier.*

Le grand feu	396
Usage du 1 ^{er} mai à Orsmael	341

C. — *Fantaisie Populaire,*

I. — *Contes Populaires.*

Études sur les contes populaires	348
--	-----

II. — *Légendes.*

Le Juif Errant	319
A propos d'une pierre sculptée à Louvain	342

III. — *Anecdotes.*

Humour neerlandais 345

IV. — *Proverbes et dictons.*

D. — *Sciences et Arts populaires.*

I. — *Linguistique.*

Toponymie flamande 347
 Noms wallons de fermes brabançonnnes 401
 Lieux dits de Louvain 342
 Gilde Saint-Sébastien à Opwyck 398
 Jeux de petit fer, barreau et cercle de bois à Nivelles 280
 Kermesses de Bruxelles 380
 Nos géants 329 338-339

3. Vêtements et parures.

4. Décoration des rues et maisons aux jours de fêtes.

Kermesses de N. D. au Rouge, rue décorée 386

5. Usages spéciaux à chaque métier.

Blason populaire des pays de langue neerlandaise 345
 Le prénom Elite 408
 Vieille expression populaire 348
 Conduire les cochons à la Vinckart 342
 Analogies de noms dans la médecine populaire 18

II. — *Histoire et géographie.*

Belgique ancienne 346
 Gilde Saint-Georges à Diest 358
 Église de Vollezeele 360
 Hospice de Hulst à Assche 368
 Les béguinages 350
 Ommegang du Sablon 242
 Explication populaire de l'origine des tumuli de Tirlemont 341
 Le tilleul de Mellery 403

III. — *Médecine populaire.*

Médecine populaire 3 à 240
 Remèdes des XVI^e et XVII^e siècles à Hasselt 347
 Médecine vétérinaire à Bruxelles 403

IV. — *Astronomie et Météorologie.*

Puits du tonnerre à Louvain 348

V. — *Arts populaires.*

Congrès de Prague et exposition de Bruxelles 404
 Expositions d'art populaire 348
 Statues de Saints 302 à 305, 361-374-375
 Les Chambres de Rhétorique 248

Table Systématique.

FASCICULE 43-44-45

La Médecine Populaire — <i>MM. Paul Hermant et Denis Boomans</i>	1 à 240
Préface de <i>M. A. Marinus</i> , (v. table spéciale)	239

FASCICULE 46

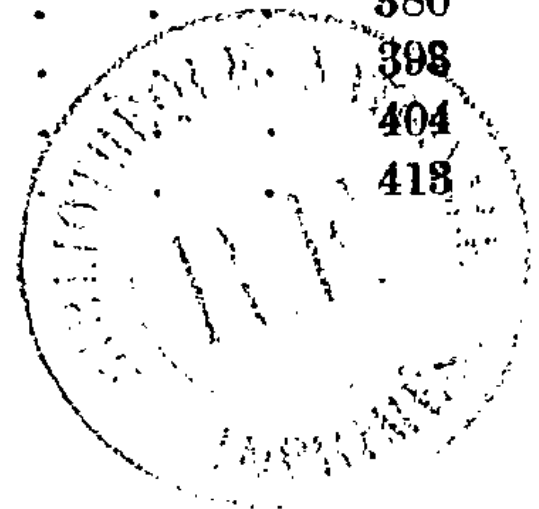
L'Ommegang du Sablon (XVI ^e s.) Projet de cortège dressé par <i>M. A. Marinus</i>	241 à 264
---	-----------

FASCICULE 47

Les Gildes. — <i>Jean Ch. Peeters</i>	266
Les jeux de petit fer, de barreau et de cercle de bois à Nivelles. — <i>S. Bette</i>	280
La Chapelle de Tous les Saints à Diest. — <i>R. Van Weddingen</i>	297
Une fête et une procession dans les ruines de l'abbaye de Villers — <i>Edm. Bourguignon</i>	310
Le Juif-Errant. — <i>Maur. Van Haudenard</i>	319
Au calvaire del Quinique. — <i>Ad. Mortier</i>	327
Nos Géants	329
Menus faits	331
Bibliographie	343
Réunions, Conférences, Expositions	348
Avis aux lecteurs	351
Nécrologie	351
Un exemple à imiter	352

FASCICULE 48

St-Georges, gilde des arbalétriers de Diest — <i>R. Van Weddingen</i>	353
L'église de Vollezele. — <i>Al. Walgrave</i>	360
L'hospice de Hulst, actuellement à Assche. — <i>A. Fruitiers</i>	368
Les kermesses de Bruxelles. — <i>F. Roujol</i>	380
Menus faits	398
Art populaire. — <i>Albert Marinus</i>	404
Tables	418



237

5^e année n° 46

Prix 4 fr.

**Bulletin du Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant**

COMMENCEMENT

du Sablon

16^e siècle

12 Vieille Halle au Blé Bruxelles



23585
8^e année n° 47

Prix 4 fr.

**Bulletin du Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant**

**LE
FOLKLORE
BRABANÇON**

12 Vieille Halle au Blé Bruxelles

3-48 T.T. 25613
8^e année n^o 48

Prix 4 fr.

**Bulletin du Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant**

**LE
FOLKLORE
BRABANÇON**

12 Vieille Halle au Blé Bruxelles



1951 *16078* *20657*
9^e année n° 49-50

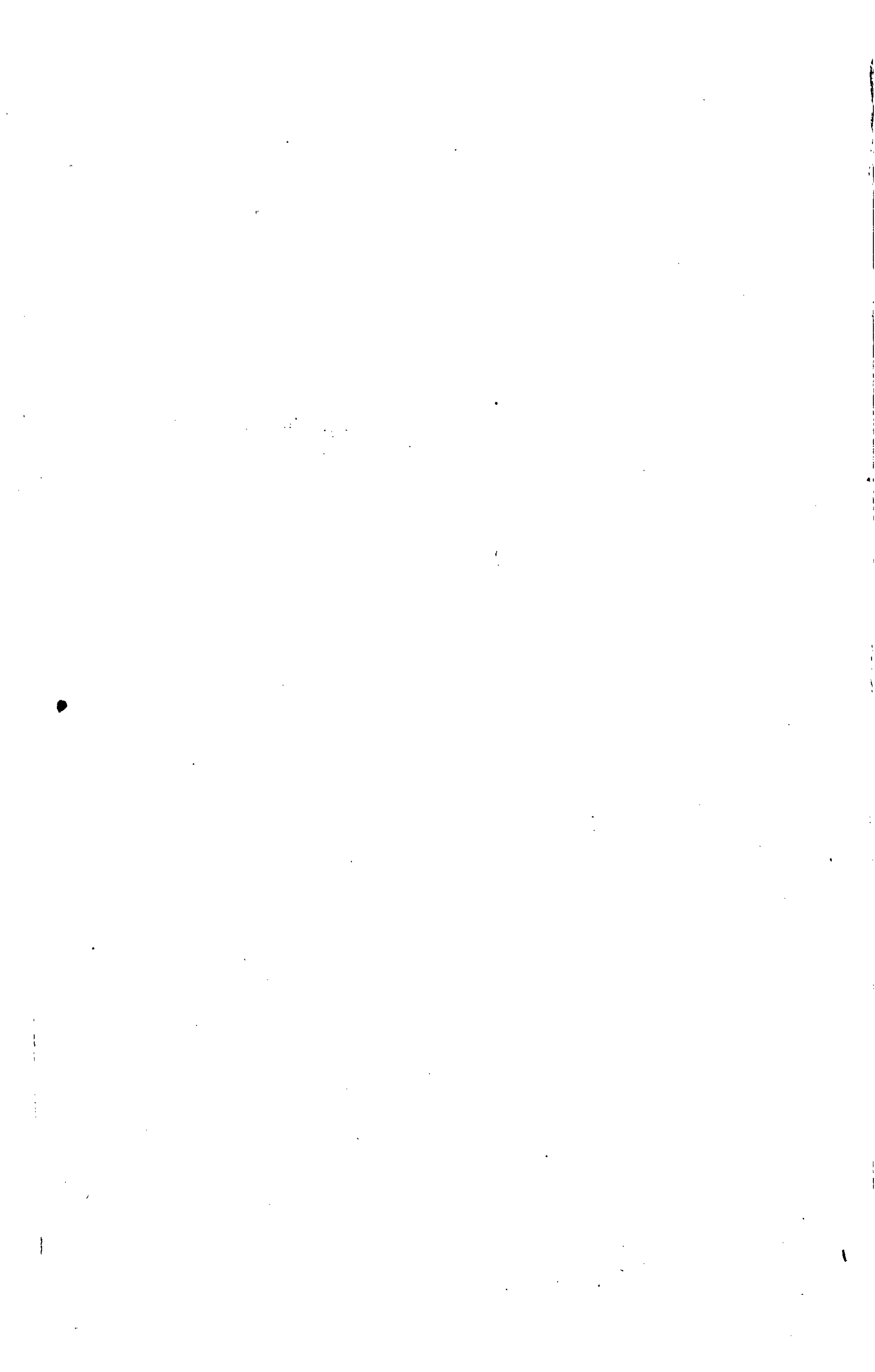
Prix 8 fr.

**Bulletin du Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant**

**LE
FOLKLORE
BRABANÇON**

19 Vieille Halle au Blé Bruxelles

8^e Z.
23630 (9)



Ouvrages recommandés sur les arts populaires.

1° *L'IMAGERIE POPULAIRE DES PAYS-BAS (BELGIQUE ET HOLLANDE)*, par EM. VAN HEURCK et G. J. BOEKENOGEN.

Un volume au format 22 × 28 cm., de 250 pages, 120 illustrations dans le texte, 20 hors-texte monochromes et 10 hors-texte fac-simile en couleurs. Couverture en couleurs.

a. Édition de luxe, papier de Hollande Pannekoek.

(100 exemplaires numérotés de 1 à 100) double suite de 16 hors-texte en couleurs, au prix de : broché, 465 francs belges.

b. Édition courante, papier « Antique Hollande » 10 hors-texte en couleurs au prix de : broché, 200 francs belges.

En souscription pour paraître courant Janvier 1930.

2° *L'IMAGERIE POPULAIRE ITALIENNE*, par ACHILLE BERTARELLI.

Un volume au format 22 × 28 cm., de 150 pages, comportant 23 illustrations dans le texte plus 18 hors-texte monochromes et 6 fac-simile couleurs. Couverture en couleurs.

a. Édition de luxe Hollande Pannekoek numérotée de 1 à 100 comportant une double suite des 6 hors-texte en couleurs au prix de : broché, 260 francs belges.

b. Édition courante sur papier « Antique Hollande » au prix de : broché, 145 francs belges.

En souscription pour paraître courant Février 1930.

3° *L'IMAGERIE ORLÉANAISE*, par AUGUSTE MARTIN. (ouvrage paru).

Un volume au format in-4° carré (22 × 28 cm.) de 296 pages, imprimé en caractères Baskerville, illustré de 189 reproductions, dont 22 hors-texte monochromes et 6 en couleurs (fac-simile), couverture en trois couleurs.

a. Papier de Hollande à la cuve Van Gelder (numérotés de 1 à 50), comportant une double suite des hors-texte en couleurs, au prix de 360 francs belges.

b. Papier de Hendon (numérotés de 51 à 550), au prix de : broché, 200 francs belges ; cartonné, dos toile, livrable immédiatement, 220 francs belges.

La taxe de luxe est incluse dans ces prix, frais de port et d'emballage en sus.

4° *ARTS POPULAIRES*. Ouvrages en souscription sous les Auspices de la S. D. N. — Institut international de Coopération Intellectuelle.

Deux volumes au format in-4° (28 × 29 cm.) sur beau papier grenu comportant en tout 400 pages de texte, 200 pleines pages d'illustrations par un tout nouveau procédé héliotypique plus quatre fac-similés en couleurs. Couvertures remplies, coloriées au pochoir appliqué à la main. Composition en caractères Baskerville.

Prix de souscription 315 francs belges les deux volumes.

POUR LES VOLUMES 1, 2 et 4 envoi gratuit de prospectus spécimen illustrés.

Editions Duchartre & Van Buggenhoudt

Service E. O. B. (ne pas oublier cette indication très importante).

15, RUE ERNEST CRESSON, PARIS, XIV^e.

Le Folklore Brabançon paraît six fois par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 25 francs. — *Etranger* : 30 francs.

PRIX POUR LES DEUX ÉDITIONS : 40 francs. — *Etranger* : 50 francs.

La correspondance doit être adressée à M. A. Marinus, Gouvernement provincial, 12, Vieille Halle aux Blés, Bruxelles.

Compte chèque postal n° 142.119.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

De Brabantsche Folklore verschijnt zesmaal in 't jaar.

ABONNEMENTSPRIJS : 25 frank — *Vreemde* : 30 frank.

PRIJS VOOR BEIDE UITGAVEN : 40 frank. — *Vreemde* : 50 frank.

De briefwisseling moet gezonden worden aan den H. A. Marinus Provinciaal Bestuur, 12, Oud Koornhuis, Brussel.

Postcheck n° 142.119.

De ondertekende artikels verbinden enkel den schrijver ervan.

IMPRIMERIE
CHARLES PEETERS
LÉAU

Table des Illustrations.

Médecine populaire. Voir pp. 233 à 235, table spéciale des illustrations relatives à ce sujet.

Ommegang du Sablon. Hors texte. Tableaux de VAN ALSLOOT relatifs à l'Ommegang de Bruxelles de 1615. Tapisserie de FRANCOIS DE TASSIS: transport de N. D. des

Victoires au Sablon (XVI^e siècle). Explications de ces gravures

Saint Sébastien, statue du XVI^e siècle. Léau

Drapeau de la Gilde St-Sébastien de Léau

Collier, de la Gilde St-Sébastien de Léau 1612

Montagne de Tous les Saints à Diest

Marchandes d'ex-voto à Diest

Dessins explicatifs des jeux de petit fer, de barreau et de cercle de bois à Nivelles

Ex-voto en cire de la chapelle de Tous les Saints à Diest

Statue de Saint Roch à Diest

Statue de Sainte Brigide à Diest

Statue de Sainte Geneviève à Diest

Statue de Sainte Ursule à Diest

Statue du Saint homme Job à Diest

Statue de Saint Bernard à Diest

Chapelle N.-D. des Affligés à Villers

Porte de Namur à l'abbaye de Villers

Drapelet de Pèlerinage de la chapelle de Tous les Saints à Diest

Rétable du XV^e siècle à Villers

Statue de N.-D. des Affligés à Villers

Le site de la Quinique à Court-Saint-Etienne

Itinéraire de la Procession de N.-D. des Affligés à Villers

Ancien calvaire de la Quinique à Court-St-Etienne

Têtes des géants de Tirlemont

Les anciens géants de Tirlemont

Les nouveaux géants de Wavre

Le nouveau géant de Boitsfort

Procession du dimanche des Rameaux à Hougaerde

Ancienne église de Vollezele

Collier de la gilde Saint-Georges à Diest

Statue de Saint-Georges, en bois polychromé à Diest

Saint-Georges, peinture sur bois à Diest

L'église actuelle de Vollezele

Intérieur de l'église de Vollezele

Autel de Notre-Dame, église de Vollezele

Autel de Saint-Paul, église de Vollezele

Vierge portant l'enfant, bois du XVI^e siècle, église de Vollezele

Statue de Saint Antoine, XV^e siècle, église de Vollezele

Dieu le Père portant le Christ supplicié, bois, XIV^e siècle, église de Vollezele

Ostensoir en argent, XVII^e s., église de Vollezele

Vitraux de l'église de Vollezele

Braderie du Marché Sainte-Catherine à Bruxelles

Rue ornée, quartier N. D. au Rouge à Bruxelles

Fêtes de quartier à Bruxelles, scènes de l'occupation

Le Meiboom à Bruxelles

Drapelet de pèlerinage de Montaigu

Les géants de Bruxelles sur la Grand'Place

Le tilleul de Mellery

Tables des Auteurs.

BETTE SIMEON. - Les Jeux de Petit fer, de barreau et cercle de bois à Nivelles et environs

BOOMANS DENIS. - La Médecine Populaire

BOSMAN JOSEPH. - Le tumulus d'Herbais

BOURGUIGNON EDMOND. - Une fête et une procession dans les ruines de l'Abbaye de Villers

BOURGUIGNON EDMOND - Le grand feu

BUVE CL. - Noms wallons de fermes brabançonnnes

CARLENS L. - Le chemin du diable

CELIS CONSTANT. - Vieille expression populaire

CHARLIER G. - Puits du tonnerre à Louvain

CRAB PH. - Présage de malheur à Tirlemont

DE MUNCK EM. - Amulette de Boitsfort

DE VIS H. - Le prénom Elite

DEWIT H. - Chapelle de "Fièrè Margrietje" à Louvain

DIDIER CH. - Le mariage sous la potence

DIEU MAURICE. - Recette d'une encre

DIEU MAURICE. - Recette de Blanc Manger

DOTREMONT FREDERIC. - Chapelle N. D. de Consolation à Hougaerde

FRUITIERS A. - L'hospice de Hulst, actuellement à Assche.

GODES GUI. - Pèlerinage à Jean le Pleureur

HERMANT PAUL. - La médecine populaire

HERMANT PAUL. - Médecine vétérinaire à Bruxelles

HUBLE LOUIS. - Pèlerinage à Jean le Pleureur

HUBLE LOUIS. - Légende au sujet d'une pierre sculptée dans une façade à Louvain

LENAERTS JOSEPH. - La chapelle du petit chêne à Orsmael

LOX JOSEPH. - Usage du 1^{er} mai à Orsmael

MARINUS ALBERT. - Préface à La Médecine Populaire

MARINUS ALBERT. - L'Ommegang du Sablon

MARINUS ALBERT. - Art Populaire

MICHIELS E. - Coutume de 1^{ère} Communion à Thielt N.D.

MINNE A. - Le tilleul de Mellery

MORTIER ADOLPHE. - Au calvaire del Quinique

OBERS FERNAND. - La chapelle de Ste-Adèle à Orp

OBERS FERNAND. - Conduire des cochons à la Vinckart

PEETERS JEAN-CH. - Les Gildes

ROUJOL FL. - Les Kermesses de Bruxelles

RUELENS CHARLES. - Procession du dimanche des Rameaux à Hougaerde

RUELENS CHARLES. - Chapelle N.D. de Consolation à Hougaerde

SCHELLES A. - La croix miraculeuse

TILKENS J. - Explication populaire de l'origine des tumuli à Tirlemont

TOETENEL JOSEPH. - Animaux touchés d'un saint

VANDEN BERGHE. - Le Jezusboom à Louvain

VANDEN BERGHE. - Lieux dits à Louvain

VAN DER POORTEN. - Un drapelet de Montaigu

VANDERSTEEN PROSPER. - La Sainte Croix d'Oplinter

VANDERSTEEN PROSPER. - Pèlerinage pour compte d'un défunt

VANDERSTEEN PROSPER. - Quand on va bâtir une maison

VAN HAUDENARD MAURICE. - Le Juif Errant

VAN WEDDINGEN R. - La chapelle de tous les Saints à Diest

VAN WEDDINGEN R. - Saint-Georges, la plus ancienne gilde d'arbalétriers de Diest
WALGRAVE AL. - L'Eglise de Vollezele

Table des Communes et lieux brabançons cités. Voir p. 236 la liste des communes brabançonnaises citées dans le travail de MM. P. Hermant et Denis Boomans sur La Médecine Populaire.

Aerschot,
Affligem,
Anderlecht,
Assche,
Baulers,
Bois Seigneur Isaac,
Braine l'Alleud,
Bruxelles,
Bunsbeek,
Cortenberg,
Court-Saint-Etienne,
Couture-Saint-Germain,
Dieghem,
Diest,
Fonteny,
Forest,
Fôret de Soignes,
Genappe,
Goyck,
Grimberghe,
Hakendover,
Hal,
Haut-Ittre,
Hougaerde,
Houtain,
Humelghem,
Ittre,
Jodoigne,
Léau,
Lillois,
Linsmeau,
Loncée,
Loupoigne,
Louvain,
Marilles,
Mellery,
Molenbeek-Wersbeek,
Monstreux,
Montaigu,
Neerhey lisse,
Nivelles,
Nosseghem,
Obaix,
Ophain,
Opheylissem,
Oplinter,
Opwyck,
Orp-le-Grand,
Orsmael,
Pellenberg,
Piétrain,
Rebecq,
Rêves,
Rotselaer,
Sichem
Sterrebeek,
Thielt N. D.
Thines
Thollembeek,
Tilly,
Tirlemont,
Vieux Genappe,
Villers-la-Ville,
Vilvorde,
Vollezele,
Watermael-Boitsfort,
Wavre,
Zetrud-Lumay,

Table Analytique Dans cette table les matières de la 8^{me} année sont classées d'après le plan de l'Enquête Folklorique permanente publié dans la 1^{re} année, p. 4.

Articles généraux.

La Valeur Scientifique du Folklore

A. - Croyances populaires.

I. - Folklore du Culte:

1. Images, croyances et légendes populaires relatives à la religion et au culte.

Drapelet de pèlerinage de la chapelle de Tous les Saints à Diest

Croix miraculeuse à Louvain

Sainte Croix à Oplinter

Légende de "Fiere Margrietje" à Louvain

Drapelet de pèlerinage de Montaigu

2. Processions et Pèlerinages locaux.

Ommegang du Sablon

Procession dans les ruines de Villers

Pèlerinage à Jean le Pleureur à Louvain

Procession des Rameaux à Hougaerde

Pèlerinage pour compte d'un défunt

3. Chapelles et rites qui s'y rattachent

Chapelle de Tous les Saints à Diest

Calvaire de la Quinique à Court-St-Etienne

Chapelle Ste Adèle à Orp

Chapelle du Petit Chêne à Orsmael

Chapelle N.-D. de la Consolation à Hougaerde

Chapelle de "Fiere Margrietje" à Louvain

4. Sources, pierres, arbres, animaux miraculeux etc.

Le petit chêne à Orsmael

Jesus boom à Louvain
 II. - Démonologie.
Chemin du diable à Linsmeau
Légende à propos d'une pierre sculptée à Louvain
 III. - Sorcellerie
 IV. - Les espiits.
 1. Esprits familiers et contes qui s'y rapportent.
Les esprits du tumulus d'Herbais
 B. - Vie populaire.
 I. - Superstitions.
Dictionnaire des superstitions allemandes
L'amulette de Boitsfort
 1. Idées superstitieuses concernant le corps humain
Transmission de maladies à d'autres hommes
Le sang
Remèdes stercoraires
Cerumen des oreilles
 2. Présages de bonheur ou de malheur.
Présage de malheur à Tirlemont
 3. Superstitions concernant les animaux, plantes ou minéraux.
Les poux dans la médecine
Transmission de maladies à des animaux vivants
Animaux touchés d'un saint
Plantes médicinales
 II. - Folklore de l'Amour.
 III. - Folklore des Rêves.
 IV. - Folklore des Mœurs et Usages.
 1. Coutumes relatives à la famille, naissance, mariage, décès, etc.
Pèlerinage pour compte d'un défunt
Coutume de la 1^{er} Communion à Thielt N.-D.
Quand on va bâtir une maison
Usage du 1^{er} mai à Orsmael
 2. Fêtes populaires, kermesses, foires, cortèges, jeux populaires.
L'Ommegang du Sablon
Les Gildes
Expositions des collections de Gildes
La Gilde Saint-Georges à Diest
 6. Folklore juridique.
Le mariage sous la potence
 7. Usages commerciaux, poids, mesures, conventions relatives aux achats et aux marchés.
Mortiers mesureurs de blé
Braderie Sainte-Catherine à Bruxelles
Recette d'une encre
 8. Usages de la table, de l'alimentation; mets et ustensiles caractéristiques.
Recettes de blanc manger
 V. - Folklore de l'Enfance
Jeux enfantins flamands
 VI. - Folklore du Calendrier.
Le grand feu
Usage du 1^{er} mai à Orsmael
 C. - Fantaisie Populaire,
 I. - Contes Populaires.
Etudes sur les contes populaires
 II. - Légendes.
Le Juif Errant
A propos d'une pierre sculptée à Louvain
 III. - Anecdotes.
Humour neerlandais
 IV. - Proverbes et dictons.
 D. - Sciences et Arts populaires.
 I. - Linguistique.
Toponymie flamande
Noms wallons de fermes brabançonnnes
Lieux dits de Louvain
Gilde Saint-Sébastien à Opwyck
Jeux de petit fer, barreau et cercle de bois à Nivelles
Kermesses de Bruxelles
Nos géants
 3. Vêtements et parures.
 4. Décoration des rues et maisons aux jours de fêtes.
Kermesses de N. D. au Rouge, rue décorée
 5. Usages spéciaux à chaque métier.
Blason populaire des pays de langue neerlandaise
Le prénom Elite
Vieille expression populaire
Conduire les cochons à la Vinckart
Analogies de noms dans la médecine populaire
 II. - Histoire et géographie.
Belgique ancienne
Gilde Saint-Georges à Diest
Eglise de Vollezeele
Hospice de Hulst à Assche
Les béguinages
Ommegang du Sablon
Explication populaire de l'origine des tumuli de Tirlemont
Le tilleul de Mellery
 III. - Medecine populaire.
Médecine populaire
Remèdes des XVI^e et XVII^e siècles à Hasselt
Médecine vétérinaire à Bruxelles
 IV. - Astronomie et Météorologie.
Puits du tonnerre à Louvain
 V. - Arts populaires.
Congrès de Prague et exposition de Bruxelles
Expositions d'art populaire
Statues de Saints
Les Chambres de Rhétorique

La Médecine Populaire - MM. Paul Hermant et Denis Boomans

Préface de M. A. Marinus, (v. table spéciale)

FASCICULE 46

L'Ommegang du Sablon (XVI^e s.) Projet de cortège dressé par M. A. Marinus

FASCICULE 47

Les Gildes. - Jean Ch. Peeters

Les jeux de petit fer, de barreau et de cercle de bois à Nivelles. - S. Bette

La Chapelle de Tous les Saints à Diest. - R. Van Weddingen

Une fête et une procession dans les ruines de l'abbaye de Villers - Edm. Bourguignon

Le Juif-Errant. - Maur. Van Haudenard

Au calvaire del Quinique. - Ad. Mortier

Nos Géants

Menus faits

Bibliographie

Réunions, Conférences, Expositions

Avis aux lecteurs

Nécrologie

Un exemple à imiter

FASCICULE 48

St-Georges, gilde des arbalétriers de Diest - R. Van Weddingen

L'église de Vollezele. - Al. Walgrare

L'hospice de Hulst, actuellement à Assche. - A. Fruitiers

Les kermesses de Bruxelles. - F. Roujol

Menus faits

Art populaire. - Albert Marinus

Tables